



VERSAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025 à 19h00.

Salle du Conseil municipal de Versailles

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

D.2025.12.80

Vœu du Conseil municipal de la ville de Versailles relatif à la contribution exigée des collectivités dans le cadre du Projet de loi de finances (PLF) 2026.

- 1) de s'opposer aux dispositions conduisant aux ponctions sur les budgets locaux telles qu'elles figurent dans le projet de loi de finances 2026 ;
- 2) d'exprimer son soutien aux amendements parlementaires visant à recalibrer le niveau de contribution exigé des collectivités ;
- 3) de demander solennellement au Gouvernement qu'il donne un avis favorable aux initiatives parlementaires visant tant à réduire qu'à mieux répartir la participation des collectivités au redressement des finances publiques globales.

D.2025.12.81

Situation de la ville de Versailles en matière de développement durable et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapports annuels 2025.

- 1) de prendre acte qu'un débat sur l'état de la ville de Versailles au regard du développement durable a eu lieu au titre de l'année 2025 et qu'un rapport a été remis aux conseillers municipaux par le Maire avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 ;
- 2) de prendre acte qu'un débat sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, à la ville de Versailles, a eu lieu au titre de l'année 2025 et qu'un rapport a été remis aux conseillers municipaux par le Maire avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

D.2025.12.82

Budget primitif

Budget principal de la Ville de Versailles

Exercice budgétaire 2026

- 1) d'adopter le budget primitif de la ville de Versailles pour l'exercice 2026 tel qu'il figure dans le document comptable arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
mouvements réels	128 710 000,00	139 841 000,00	28 504 000,00	17 373 000,00
mouvements d'ordre	11 206 000,00	75 000,00	2 385 000,00	13 516 000,00
Totaux	139 916 000,00	139 916 000,00	30 889 000,00	30 889 000,00

- 2) de préciser que les crédits du budget principal sont votés par chapitre (fonction) ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre - à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel - dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) ;
- 4) de stipuler que la subvention allouée au Centre communal d'action sociale (CCAS) de

Versailles, dont le montant annuel fixé pour 2026, soit 2 390 000 €, est prévu à l'annexe B8 du document comptable, sera versée sur demande de l'établissement.

D.2025.12.83

Budget de la ville de Versailles.

Fixation des taux des impôts directs locaux.

Exercice 2026.

De reconduire, pour 2026, les taux d'imposition suivants des taxes locales directes de la ville de Versailles :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,10% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,15 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,86 %.

D.2025.12.84

Tarifs municipaux de la Ville de Versailles pour l'année civile 2026 et l'année scolaire 2026-2027.

- 1) de fixer les tarifs municipaux de la Ville de Versailles pour l'année civile 2026 ainsi que l'année scolaire 2026-2027 selon les tableaux joints ;
- 2) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.12.85

Révision libre de l'attribution de compensation (AC) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la ville de Versailles : majoration exceptionnelle en 2026 liée au retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2025.

- 1) d'approuver la révision libre de l'attribution de compensation (AC) de la ville de Versailles visant à augmenter le montant 2026 du montant du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2025 voté par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 25 novembre 2025, du montant indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Majoration exceptionnelle AC 2026 liée au retour incitatif 2025
VERSAILLES	1 090 380,00 €

- 2) que le montant de l'attribution de compensation 2026 correspond au montant indiqué dans le tableau ci-dessous :

	AC au 01/01/2026	Majoration exceptionnelle AC 2026 liée au retour incitatif 2025	AC révisée pour 2026 uniquement
VERSAILLES	13 416 888,00 €	1 090 380,00 €	14 507 268,00 €

- 3) que le montant de l'attribution de compensation 2027 correspond au montant indiqué dans le tableau ci-dessous :

	AC au 01/01/2027
VERSAILLES	13 416 888,00 €

D.2025.12.86

Contribution annuelle de la ville de Versailles au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines.

Convention fixant les modalités de versement pour 2026.

- 1) d'approuver les termes de la convention relative aux modalités de paiement, pour 2026, de la contribution de la ville de Versailles au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Yvelines, pour son fonctionnement, s'élevant à 3 809 750,65 €, et dont le versement sera mensuel ;
- 2) d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

D.2025.12.87

Remise gracieuse à titre exceptionnel et temporaire de droits d'occupation du domaine public de la ville de Versailles, en 2025.

Terrasses des restaurants Blé Noir/Jeanne et Lully.

- 1) d'accorder une remise gracieuse, à titre exceptionnel et temporaire, concernant les droits d'occupation du domaine public en 2025, pour les terrasses de la crêperie Le Blé Noir/ Jeanne située 9 rue de Satory à Versailles pour un montant de 993 € et le restaurant Le Lully, 20 avenue de Paris à Versailles, pour un montant de 3 310 € ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

D.2025.12.88

Opération d'aménagement "Quartier de Gally".

Convention pour encadrer l'ouverture des voies pour le public, entre la ville de Versailles et la Société en nom collectif (SNC) Versailles Pion.

- 1) d'approuver les termes de la convention entre la ville de Versailles et la Société en nom collectif (SNC) Versailles Pion relative aux conditions d'utilisation des voies d'accès aux logements des phases 1 et 2, sous la responsabilité de la SNC Versailles Pion ;
Par conséquent :
 - la SNC Versailles Pion prendra à sa charge les surcoûts éventuels pour l'achèvement de la voie résultant de l'utilisation temporaire de la voie dans son état provisoire ;
 - elle assumera seule les conséquences des dommages aux ouvrages, plantations et réseaux situés sous la voie, et résultant d'une utilisation de celle-ci en application du présent accord.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 3) de procéder aux formalités de publicités de cette délibération.

D.2025.12.89

Construction de 73 logements locatifs sociaux situés dans le quartier de Gally, 101 rue de la Division Leclerc - Route de Saint-Cyr à Versailles.

Attribution par la ville de Versailles d'une subvention d'équilibre à la Société Immobilière 3F.

- 1) d'accorder à la société Immobilière 3F, dont le siège social est situé 159 rue Nationale à Paris 13^{ème} arrondissement, une subvention d'équilibre d'un montant de 420 000 € TTC pour la création de 22 logements sociaux financés en prêt locatif aidé d'Intégration (PLAI) et 51 logements sociaux financés en prêt locatif à usage social (PLUS), situés 101 rue de la Division Leclerc- Route de Saint Cyr, dans le quartier de Gally à Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention corrélative avec Immobilière 3 F et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.12.90

Acquisition par la société d'économie mixte Versailles-Habitat de 27 logements situés 38 avenue de Sceaux- 1 rue Saint-Médéric à Versailles.

Attribution par la ville de Versailles d'une subvention pour surcharge foncière.

- 1) d'accorder à la société d'économie mixte Versailles-Habitat, dont le siège social est situé 8 rue Saint-Nicolas à Versailles, une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 720 000 € TTC pour l'acquisition de 27 logements sociaux familiaux financés en prêt locatif social (PLS), situés 38-44 avenue de Sceaux / 1 rue Saint Médéric à Versailles. Le versement par la Ville de la subvention sera réalisé en un versement unique et est conditionné à la justification de l'acquisition ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.12.91

Acquisition par la société d'économie mixte Versailles Habitat de 93 logements situés résidence de Croÿ, 38-44 avenue de Sceaux/1 rue Saint Médéric à Versailles. Demande de garantie pour deux prêts " Prêt Locatif Intermédiaire" (PLI) de 10 782 933 € et pour trois emprunts "Prêt Locatif Social" (PLS) de 4 479 385 €, pour un montant total de 15 262 318 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Convention et acceptation.

- 1) d'accorder la garantie de la ville de Versailles à la société d'économie mixte, Versailles Habitat, à hauteur de 100%, pour le remboursement de 3 emprunts « prêt locatif social » (PLS) et 2 emprunts « prêt locatifs intermédiaires » (PLI), pour un montant total de 15 262 318 € selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°180262 et n°180266, constitués de 5 lignes de prêt (n° n°5695862, 5695863, 5697276, 5697275 et 5697274), souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), en vue de l'acquisition de 93 logements de la résidence de Croÿ, situés 38 au 44 avenue de Sceaux et 1 rue Saint Médéric à Versailles.

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la délibération.

Les principales caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Prêt PLI (Bâtiment) - contrat 180262 - ligne n°5695862 - pour 4 455 606 €

- durée totale du prêt : 35 ans
- indice de référence : taux du livret A
- marge : 1,40 %
- taux d'intérêt actuariel annuel : 3,10 %
- périodicité des échéances : Annuelle
- amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- modalité de révision : Double révisabilité limitée
- taux de progressivité des échéances : 0,5 %

Prêt PLI (foncier) - contrat 180262 - ligne n°5695863 - pour 6 327 327 €

- durée totale du prêt : 50 ans
- indice de référence : taux du livret A
- marge : 1,40 %
- taux d'intérêt actuariel annuel : 3,10 %
- périodicité des échéances : Annuelle
- amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- modalité de révision : Double révisabilité limitée
- taux de progressivité des échéances : 0,5 %

Prêt PLS (complémentaire) - contrat 180266 - ligne n°5697276 - pour 1 161 311 €

- durée totale du prêt : 40 ans
- indice de référence : taux du livret A
- marge : 1,11 %
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,81 %
- périodicité des échéances : Annuelle
- amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- modalité de révision : Double révisabilité limitée
- taux de progressivité des échéances : 0,5 %

Prêt PLS (bâti) - contrat 180266 - ligne n°5697275 - pour 1 013 612 €

- durée totale du prêt : 40 ans
- indice de référence : taux du livret A
- marge : 1,11 %
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,81 %
- périodicité des échéances : Annuelle
- amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- modalité de révision : Double révisabilité limitée
- taux de progressivité des échéances : 0,5 %

Prêt PLS (foncier) - contrat 180266 - ligne n°5697274 - pour 2 304 462 €

- durée totale du prêt : 80 ans
- indice de référence : taux du livret A
- marge : 1,11 %
- taux d'intérêt actuariel annuel : 2,81 %

- périodicité des échéances : Annuelle
- amortissement :échéance prioritaire (intérêts différés)
- modalité de révision : Double révisabilité limitée
- taux de progressivité des échéances : 0,5 %

Le taux d'intérêt actuariel correspond au taux du livret A en vigueur au 1^{er} août 2025 plus une marge de 1,11 % (PLS foncier, bâti et complémentaire) et 1,40% (PLI foncier et bâti). Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A, mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable aux prêts. Le taux du livret A effectivement appliqué au prêt est celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération. Les taux d'intérêt et de progressivité seront ensuite révisables pendant toute la période du prêt en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt ne soit négatif, le cas échéant il sera ramené à 0%.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par La société d'économie mixte Versailles Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
 - sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la société d'économie mixte Versailles Habitat, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- 2) de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts ;
 - 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à passer entre la Ville et la société d'économie mixte Versailles Habitat, ainsi que tout document s'y rapportant.

D.2025.12.92

Vie associative.

Subventions de fonctionnement de la ville de Versailles aux associations pour l'année 2026.

- 1) d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes de la ville de Versailles au bénéfice des associations et organismes versaillais pour l'année 2026, pour les montants indiqués dans l'annexe ci-jointe ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes auxquels elles se rapportent.

D.2025.12.93

Service aux familles.

Convention territoriale globale (CTG) 2022-2025 entre la ville de Versailles, son Centre communal d'action sociale (CCAS)et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY).

Avenant n° 1 de prolongation.

- 1) d'adopter l'avenant n° 1 entre la ville de Versailles, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY), qui intègre, aux champs d'intervention de la commune de Versailles mentionnés dans la convention territoriale globale (CTG) initiale, les compétences d'autorité organisatrice de la petite enfance dans le cadre de la loi plein emploi du 18 décembre 2023 et prolonge d'un an la CTG soit jusqu'au 31 décembre 2026, dans les mêmes conditions ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document s'y rapportant.

D.2025.12.94

Exposition intercommunale itinérante "Sur la route de Jules Verne" qui se tiendra à la Maison de quartier de Porchefontaine à Versailles, du 18 juin au 4 juillet 2026. Convention de partenariat entre la Ville de Versailles, la Ville de la Celle Saint-Cloud et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Versailles, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de La Celle Saint-Cloud portant sur l'exposition « Sur la route de Jules Verne », exposition itinérante, qui sera accueillie à la Maison de Quartier de Porchefontaine à Versailles, du 18 juin au 4 juillet 2026.

- Cette convention est sans flux financier ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
 - 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.12.95

Demande de création, d'extension ou de transformation d'établissements d'accueil du jeune enfant.

Avis du Conseil municipal concernant la crèche Le Petit Navire, gérée par l'association Le Petit Navire et sise 151 boulevard de la Reine à Versailles.

- 1) de rendre un avis favorable à la demande de l'association Le Petit Navire d'extension et de transformation de la crèche Le Petit Navire pour une extension de places de 60 à 75 berceaux et un déménagement au 5-7 rue Pierre Lescot à Versailles afin que ses nouveaux locaux soient adaptés aux nouveaux standards réglementaires ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.12.96

Réaménagement des locaux la crèche le Petit Navire, sis au 5-7 rue Pierre Lescot à Versailles

Attribution d'une subvention d'investissement de la ville de Versailles.

- 1) d'attribuer une subvention d'investissement à la crèche association Le Petit Navire dans le cadre du déménagement de ses locaux afin d'assurer une mise en conformité réglementaire ;
- 2) d'approuver la convention de subvention d'investissement liant la ville de Versailles et l'association Le Petit Navire pour un montant de 320 000€ ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.12.97

Commission communale pour l'accessibilité de la ville de Versailles.

Rapport pour l'année 2024.

de prendre acte du rapport annuel 2024 de la Commission Communale d'Accessibilité de la ville de Versailles, annexé à la présente délibération et remis à chacun des membres du Conseil municipal.

D.2025.12.98

Approbation du contrat "Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine Centrale Urbaine 2026-2030"

- 1) d'approuver le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 à intervenir ;
- 2) de s'engager à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action annexé pour lesquelles la ville de Versailles est maître d'ouvrage, pour un montant estimatif total de 2 086 000 € HT, comprenant des projets de la Direction des déplacements et des aménagements urbains (DDAU) et de la Direction des Espaces Verts (DEV) ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à signer le Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat de la Seine centrale urbaine 2026-2030 et tous les documents correspondants ;
- 4) d'approuver les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- 5) d'autoriser M. le Maire à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

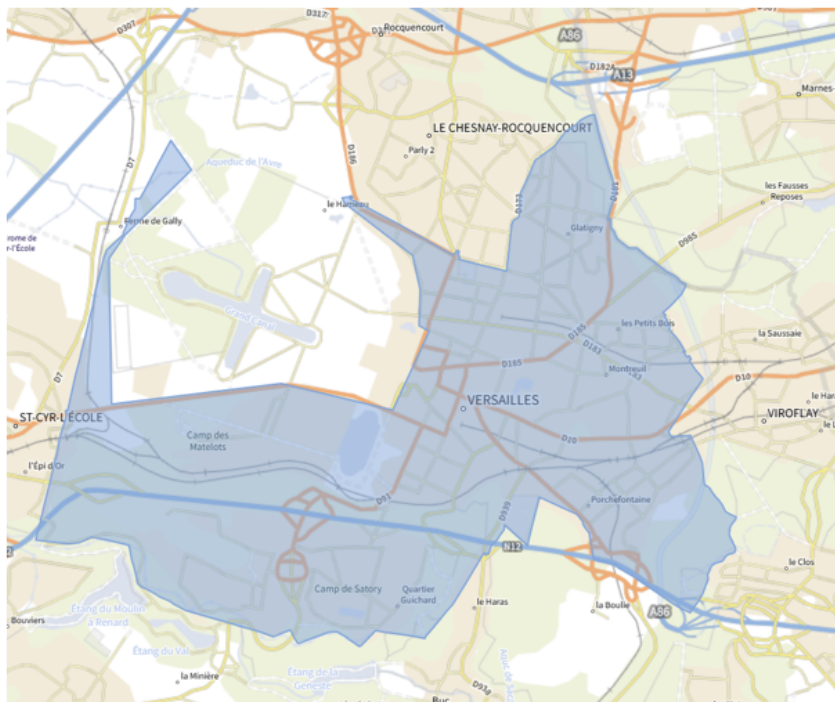
D.2025.12.99

Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAPER). Délimitation du périmètre de la ville de Versailles.

- 1) d'approuver les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la ville de Versailles, comme suit :
 - Géothermie : sur les zones urbanisées figurant ci-dessous ;
- 2) d'indiquer qu'en raison de considérations légales, paysagères et techniques, le développement des énergies suivantes n'est pas possible sur la commune : hydroélectricité et éolien terrestre ;
- 3) d'indiquer que cette délibération ainsi que la carte annexée seront transmises à la préfecture des Yvelines ainsi qu'à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à cette délibération.

ZONE APER à Versailles

(Zone d'accélération de production d'énergie renouvelable)



D.2025.12.101

Projet d'accueil d'un triathlon international "Ironman" le 12 juillet 2026.

Avis du Conseil municipal.

- 1) d'accueillir, sur le territoire versaillais, l'épreuve envisagée « Ironman 70.3 » le 12 juillet 2026, étant précisé que :

Lors de l'étude de faisabilité, il a été négocié le fait que :

- la Ville serait exonérée de l'obligation de s'acquitter des frais d'inscriptions valorisés à hauteur de 275 000 €,
- un soutien financier serait apporté à l'association sportive locale « Versailles Triathlon », actuellement estimé entre 8 000 et 10 000 € ;

La Ville accompagnerait dans la limite de ses capacités cet événement international par :

- la mise à disposition gratuite des espaces nécessaires (stationnement, PC Sécurité, salles de réunion...),
- la mise à disposition du matériel municipal (barrières, cônes, tables, chaises, barnums...),
- la mobilisation des services municipaux (sports, logistique, propreté, communication, sécurité...);

- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à venir relatif à cet événement ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.12.102

Délégations de service public dont la ville de Versailles est autorité délégante.

Rapports annuels 2024.

de prendre acte des rapports annuels 2024 d'exécution des différents contrats de concessions dont font partie les délégations de services publics, consentis par la ville de Versailles, ainsi que de leurs annexes. Les rapports annuels sont consultables à la direction de la commande publique.

La synthèse de ces rapports est présentée ci-dessous :

Signature	Durée	Terme	Déléataire	Type	Actualité	Chiffres d'affaires 2024	Résultat courant avant impôt 2024	Redevances ville 2024
DSP Parking Notre Dame 05/07/2022	7 ans et 4 mois à compter du 01/09/2022	31/12/2029	Société Parking Versailles Notre-Dame (Indigo)	DSP - Exploitation	Délibération du 20/06/2024 : avenant 1 Fonctionnement zone vélos sécurisée Délibération du 25/09/2025 : avenant 2 Tarifs bornes véhicules électriques	1 492 k€	-85,3 k€	723,96 k€
DSP Parking Bd de la Reine 02/07/2007	30 ans à compter de la mise en service du parking	09/11/2040	SPBR (racheté par Indigo à UrbisPark)	Concession = Investissement +financement +exploitation	Cession d'une partie du capital de la maison mère	1 757,7 k€	637,5 k€	0 k€
DSP Parkings Cathédrale et Chantiers 23/10/2018	5 ans et 3 mois + 1 an à compter du 01/01/2019	31/03/2025	Versailles Parc Auto (Interparking)	Affermage = Exploitation	Délibération du 23/06/2022 : avenant 1 prolongation contrat de 12 mois	1 532,76 k€	-52,51 k€	749,69 k€
DSP Fourrière automobile 05/07/2022	5 ans à compter du 01/09/2022	31/08/2027	SEFA (filiale du Groupe Jean Jaurès)	DSP - Exploitation		619,1 k€	-75 k€	99,7 k€
DSP Piscine Montbauron 19/04/2016	8 ans et 2 jours à compter du 19/05/2016	28/05/2029	Naxos (filiale de Vert Marine)	DSP - Exploitation	Délibération du 16/02/2023 : avenant 7 revalorisation de la grille tarifaire au 1er/03/2023	940,7 k€	-88,2 k€	217,2 k€
DSP Piscine Montbauron 04/04/2024	5 ans et 8 jours à compter du 21/05/2024	28/05/2029	VM78000 (filiale de Vert Marine)	DSP - Exploitation		1 628 k€	57,9 k€	196,4 k€
DSP Chauffage Urbain 04/10/2011	12 ans 1 mois 4 jours + 3 ans à compter du 26/10/2011	30/06/2026	VERSEO (filiale de Cofely GDF SUEZ)	Concession = Investissement +financement	Délibération du 17 novembre 2022 : avenant 6 prolongation contrat 3 ans	19 399,7 k€	2542,4 k€	272,57 k€
DSP Théâtre Montansier 10/04/2018	5 ans + 2 ans à compter du 01/06/2018	31/05/2025	Scènes à l'Italienne	DSP - Exploitation	Délibération du 24/03/2022 : avenant 1 prolongation contrat de 24 mois	1 319,08 k€ (hors subventions)	67,76 k€	120,02 k€

D.2025.12.103

Traitement des avis de mise en fourrière automobile.

Convention entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et la ville de Versailles.

- 1) d'approuver le renouvellement de la convention entre la ville de Versailles et l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) relative au traitement des avis de mise en fourrière automobile, qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

La convention prévoit que le coût unitaire, payé par la ville de Versailles pour l'expédition d'une notification, sera de 1,78 € TTC (ce montant est révisé au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice SYNTEC), auquel s'ajoutent les frais d'affranchissement au tarif en vigueur de La Poste, soit de 6,07 € TTC pour les envois de 0 à 35 grammes (en nombre) ou de 7,01 € TTC pour les envois de 20 à 50 grammes (dernier tarif connu) ;

- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

D.2025.12.104

Personnel territorial.

Création d'un poste de Directeur de la Construction au sein de la Direction Générale des Services Techniques.

- 1) de créer un emploi permanent au tableau des effectifs de la ville de Versailles de Directeur de la Construction au sein de la Direction Générale des Services Techniques à temps complet, aux grades d'ingénieurs, d'ingénieurs principaux, d'ingénieurs hors classe ou d'ingénieurs en chef relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux de la catégorie hiérarchique A, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut ;

- 2) Le cas échéant d'autoriser le recrutement sur les fonctions de Directeur de la construction d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires dans les conditions et modalités prévues à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, ou de l'article L332-8 dudit code.

Dans cette dernière hypothèse, l'agent contractuel recruté devra justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 5 ans et/ou être titulaire d'un diplôme d'ingénieur Bâtiment / Génie Civil ou équivalent (Master en génie civil, architecture, ou diplôme reconnu par la fonction publique territoriale). Il assurera les missions définies précédemment.

L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des ingénieurs, des ingénieurs principaux, des ingénieurs hors classe ou des ingénieurs en chefs, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs, aux ingénieurs principaux, aux ingénieurs hors classe ou des ingénieurs en chefs ;

- 3) Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes seront inscrits au budget de la commune.

D.2025.12.105

Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent existant.

L'ouverture d'un poste permanent à un contractuel déjà en poste en lui faisant bénéficier d'un contrat à durée déterminée (CDD) pouvant aller jusqu'à une durée de 3 ans :

Agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de Chargé(e) de développement entrepreneurial et économie sociale et solidaire au sein du service Vie Associative et Emploi

L'agent aura à identifier les besoins d'accompagnement des porteurs de projets et des très petites entreprises versaillaises au démarrage de l'activité et tout au long de la vie de l'entreprise et à définir un plan d'actions pour y répondre, et rendre lisible et accessible l'offre d'appui à la création d'entreprise en s'appuyant sur le réseau des acteurs de l'entrepreneuriat. Il mettra en place des ateliers, événements, groupes de pairs et animera l'écosystème local des acteurs de l'entrepreneuriat afin de créer des synergies entre ces acteurs. Il gèrera la communication spécifique à la politique entrepreneuriat (site internet, réseaux sociaux, cartographies, etc.) afin de donner une visibilité aux dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat.

L'agent aura à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 2 ans et/ou être titulaire d'un master 2 d'une école supérieure de commerce, d'un Institut d'Administration des Entreprises (IAE), de Sciences Po ou tout autre parcours susceptible d'être cohérent avec cette mission.

L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux rédacteurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe.

D.2025.12.106

Personnel territorial de la ville de Versailles.

Renouvellement de l'adhésion au socle commun du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne pour les années 2026 à 2029.

- 1) de renouveler l'adhésion de la ville de Versailles au socle commun de prestations proposé par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 3 ans renouvelable de manière tacite, sauf dénonciation expresse par l'une des parties moyennant un préavis de trois mois avant la date d'échéance ;

Le taux de contribution est fixé annuellement par le Conseil d'administration du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne dans la limite d'un taux maximum de 0,2% de la masse salariale et du coût réel des missions.

Par la délibération n° 2025-45 du 14 octobre 2025 du CIG de Versailles, le taux a été fixé à 0,15% des rémunérations.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document consécutif à cette adhésion.

D.2025.12.107

Personnel territorial de la Ville de Versailles.

Avenant n°1 pour l'augmentation du montant de la participation financière de la ville de Versailles pour le risque santé dans le cadre du contrat groupe entre la Ville et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

- 1) de modifier l'article 2 de la délibération du Conseil municipal n° D.2025.11.77 du 13 novembre 2025 comme suit : « de fixer la participation financière de la ville de Versailles pour le risque santé à un montant mensuel de 27 € brut par agent et par mois aux agents adhérents à la nouvelle convention. Pour ce risque, la participation financière sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande couronne auprès du groupe de protection sociale et mutualiste VYV (HARMONIE) » ;
- 2) de maintenir les autres dispositions de la délibération n° D.2025.11.77 du Conseil municipal du 13 novembre 2025 ;
- 3) d'autoriser M. Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion à la convention de participation pour le risque santé modifiée, ainsi que tout acte en découlant.

D.2025.12.108

Caisse d'entraide du personnel de la ville de Versailles.

Reconduction pour trois ans (période 2026-2028) des conventions entre la Ville et la caisse d'entraide.

Avenant n° 1 portant sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2026.

- 1) d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Versailles et la Caisse d'entraide du personnel de Versailles, pour la période 2026-2028 ;
- 2) d'approuver la convention de mise à disposition du personnel de la ville de Versailles à la Caisse d'entraide, pour la période 2026-2028 : trois agents titulaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et/ou rédacteurs territoriaux pour exercer les fonctions de secrétaires administratives ;
- 3) d'approuver la convention de mise à disposition de locaux et de matériel de la Ville à la Caisse d'entraide, pour la période 2026-2028.

Les locaux et le matériel répertoriés dans la convention sont mis à la disposition de la Caisse d'entraide à titre gracieux.

Cette mise à disposition correspondant à une subvention indirecte, elle fera l'objet d'une valorisation financière par la Ville ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant ;

- 5) d'approuver l'avenant financier 2026 aux trois conventions passées susmentionnées entre la ville de Versailles et la Caisse d'entraide ; il comprend notamment la subvention de fonctionnement et le versement d'une subvention de compensation des rémunérations qui seront versées au titre de l'année 2026, sachant qu'un titre de recettes sera émis pour obtenir le remboursement de ces rémunérations.

Concernant la subvention de fonctionnement, elle est composée ainsi :

- la part fixe s'élevant à 470 000 €,
- et la part variable estimée à environ 100 000 € (deux promotions par an, en janvier et juillet).

La subvention de compensation des rémunérations 2026 sera actualisée au vu des rémunérations effectivement versées.

D.2025.12.109

Chantier de l'ouvrage annexe n° 24 de la ligne 18 à Versailles.

Protocole transactionnel entre la Société des Grands Projets (SGP), la SCIC Solidarité Versailles Grand Age et la ville de Versailles pour l'occupation de la parcelle cadastrée section BL n° 475, appartenant au domaine public de la ville de Versailles.

- 1) d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre la ville de Versailles, la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Solidarité Versailles Grand Age et la Société des Grands Projets (SGP), ayant pour objet :
 - l'occupation par la SGP de la parcelle cadastrée section BL n° 475, appartenant au domaine public de la Ville, dont la SCIC est titulaire du bail, pour les besoins du chantier de l'ouvrage annexe n° 24 (« OA 24 ») de la ligne 18 à Versailles ;
 - l'accord de principe entre les parties pour la création d'une servitude d'accès à l'OA 24 en phase d'exploitation de la ligne 18 selon des modalités qui seront convenues ultérieurement ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes notariés ainsi que tous les actes et documents subséquents à ce protocole ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.

(signé)

François de MAZIERES
Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Ce compte-rendu sera retiré de l'affichage le : 11 janvier 2026*

COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire
 en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
 (délibération du 27 mai 2020).

Les décisions du Maire sont consultables sur le site internet de la Ville

N°	Objet	Date
d.2025.100	Mise à disposition des équipements sportifs de la ville de Versailles au profit des lycées publics de Versailles. Convention tripartite entre la ville de Versailles, la région Ile-de-France et les cinq lycées publics versaillais.	30/10/25
d.2025.104	Prêt par la Société des grands projets (SGP) d'une maquette de la gare Versailles-Chantiers - Ligne 18. Convention entre la ville de Versailles et la SGP.	13/11/25
d.2025.111	Tarifs spécifiques pour l'Ancienne Poste de Versailles. Modification des tarifs d'entrée pour les expositions et des tarifs des affiches d'exposition de l'Ancienne Poste.	30/10/25
d.2025.121	Mise à disposition d'un local communal, situé à la Maison des Associations et de l'Emploi. Avenant n° 1 de prolongation de la convention entre l'association « Suzanne Michaux" et la ville de Versailles.	24/11/25
d.2025.123	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles et la ville de Versailles des locaux dénommés "Grande Ecurie" pour les besoins de la Direction de Archives de la Ville. Avenant n°2 de prolongation à la convention du 5 novembre 2021.	04/11/25
d.2025.124	Adhésion de la ville de Versailles à l'association "Territoires d'événements sportifs". Renouvellement.	07/11/25
d.2025.125	Concession à un professeur des écoles, du logement communal n° 68 de type F5, situé au 1 rue Le Nôtre à Versailles. Convention de mise à disposition avec contrepartie financière.	04/11/25
d.2025.126	Concession à l'agent municipal matricule 00312 du logement communal n°290 de type F3, sis 143 ter rue Yves Le Coz à Versailles. Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable, avec contrepartie financière.	04/11/25
d.2025.127	Régie de recettes des horodateurs de la ville de Versailles. Actualisation de la régie.	07/11/25
d.2025.128	Régie de recettes du Service Commerce et Tourisme de la ville de Versailles. Actualisation de la régie.	30/10/25
d.2025.129	Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 11 septembre et le 31 octobre 2025, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.	01/12/25
	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de rénovation du clos et couvert de la façade et la chapelle de l'église /Notre Dame de Versailles. Avenants n°2 aux marchés conclus avec les sociétés mentionnées, ayant pour objet : <ul style="list-style-type: none"> - la modification du montant du marché et la prolongation du délai d'exécution de la tranche optionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot n°1 Installation de chantier - Echafaudages - Maçonnerie - Pierre de taille - société H. CHEVALIER. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 2 054 076,24 € HT à 2 464 891,50 € HT, soit une augmentation au total de 6,62%. ▪ Lot n°2 Restauration de sculptures - Sculptures - société SOCRA. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 257 937,90 € HT à 309 525,48 € HT, soit une augmentation au total de 28,43%. ▪ Lot 3 - Charpente - société ASSELIN. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 202 005,85 € HT à 203 005,85 € HT, soit une augmentation au total de 3,69%. ▪ Lot 4 - Couverture - société ROUSSIÈRE. Cet avenant implique une diminution du montant initial du marché de 1 054 255,43 € HT à 1 228 815,26 € HT, soit une augmentation de 16,56%. ▪ Lot 8 - Electricité - société DELESTRE. Cet avenant implique une diminution du montant initial du marché de 79 656,80 € HT à 50 181,55 € HT, soit une diminution de 37%. - la prolongation du délai d'exécution de la tranche optionnelle. Ces avenants sont sans impact financier sur les marchés. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot 6 - Vitrail - Verrières - et Lot 7 - Ferronnerie - Serrurerie : société VITRAIL SAINT GEORGES ; • Travaux d'achèvement d'un bâtiment dédié au Football Club de Versailles (FCV). Avenants n°1 aux marchés conclus avec les sociétés mentionnées, ayant pour objet la 	

modification du montant des marchés :

- Lot n°1 – Maçonnerie, Chape, Carrelage - société MARQUES. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 95 542,29 € HT à 97 442,54 € HT, soit une augmentation de 1,99%.
- Lot 3 - Chauffage, ventilation, et plomberie sanitaire - société BG2GE. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 205 234,06 € HT à 206 584,06 € HT, soit une augmentation de 0,66%.
- Lot n°4 – Electricité, Courants forts et Courants faibles - société ETCE92. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 82 737,64 € HT à 85 500,68 € HT, soit une augmentation de 3,34%.
- Démolition d'un ancien bâtiment périscolaire préfabriqué et reconstruction par des techniques hors site d'un bâtiment neuf à l'école Dunoyer de Segonzac - Marché de conception-réalisation, conclu avec le groupement conjoint dont le mandataire est MADERA, domicilié ZA Les Ajoncs - 85000 La Roche sur Yon suite à une procédure adaptée restreinte, pour une durée de 29,5 mois (incluant la période relative à la garantie de parfait achèvement) à compter de sa notification. Ce marché est conclu pour un montant forfaitaire de 1 431 000 € HT.
- Fourniture et livraison de repas en liaison froide - Avenant 5 au Lot n°1 Fourniture et livraison de repas en liaison froide sans retraitement pour des enfants de 0 à 3 ans conclu avec la société SOREST ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution du marché pour une période de 2 mois soit jusqu'au 28 février 2026.
- Achats et livraisons de vêtements professionnels. Avenants aux accords-cadres conclus avec les sociétés mentionnées, ayant pour objet l'augmentation du montant maximum global de certains lots. Les conditions financières et les autres clauses des accords-cadres restent applicables.
 - Lot n°4 : Équipements pour les agents de la sécurité (Police Municipale et ASVP) - Avenant n°2 avec la société ABILIS LOGISTIQUE - augmentation du montant maximum global du lot 4. Cet avenant modifie le seuil maximum de l'accord-cadre, de 46 800 € HT à 51 480 € HT.
 - Lot n°5 : protections balistiques - Avenant n°1 avec la société RIVOLIER - augmentation du montant maximum global du lot 5. Cet avenant modifie le seuil maximum de l'accord-cadre, de 70 000 € HT à 77 000 € HT.
- Prestations d'assurances pour les besoins de la Ville de Versailles, le CCAS et la CA Versailles Grand Parc - Lot n°5 "Tous dommages aux objets précieux et/ou d'exposition / tous dommages aux instruments de musique - Avenant n°1 au marché conclu avec le Groupement Cabinet SARRE ET MOSELLE / Compagnie MS AMLIN MARINE ayant pour objet de modifier temporairement les conditions de garantie pour l'exposition "Excellences ! Une histoire des Affaires étrangères sous l'Ancien Régime".

d.2025.130

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 11 septembre et le 31 octobre 2025, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

27/11/25

- Travaux de rénovation du clos et couvert de la façade et la chapelle de l'église Notre Dame de Versailles - Lot 5 - Menuiserie - Peinture - Avenant n°2 au marché conclu avec la société ASSELIN ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution de la tranche optionnelle. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.
- Travaux de peinture dans les locaux de la crèche Goutte de lait - Marché conclu avec la société SCHANG domiciliée 86 avenue de Paris 91 120 Palaiseau suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable et pour un montant global et forfaitaire de 36 770 € HT. La durée de la prestation est estimée à 1 mois.
- Travaux de revêtement et d'étanchéité du bassin d'apprentissage à la piscine Montbauron de Versailles - Marché ordinaire, conclu avec la société ETANDEX, domiciliée 2 avenue du Pacifique - 91940 Les Ulis suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour une durée d'exécution de 4 semaines à compter de l'ordre de service global de démarrage. Ce marché est conclu pour un montant de 35 357 € HT.
- Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un vestiaire de football féminin au stade Jussieu - Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises APA (mandataire) / RCA / CO2C ayant pour objet d'arrêter le forfait définitif de rémunération. Le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre passe de 38 500 € HT à 39 999 € HT, soit une hausse de 3,89 %.
- Remplacement des menuiseries de l'Eglise Saint-Symphorien - Lot n°1 Menuiserie - Avenant n°1 au marché conclu avec la société Coriabois ayant pour objet la régularisation des travaux supplémentaires et moins-values en cours de chantier. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 143 118,58 € HT à 149 722,13 € HT, soit une augmentation de 4,61 %.
- Tierce maintenance applicative du progiciel Concentrateur (serveur de données en lien avec les achats de stationnement) utilisé par la Direction des Déplacements et Aménagements Urbains et la Direction de la Sécurité, et prestations associées - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société EXTENSO PARTNER domiciliée 14 route de Mantes 78 124 Mareil-sur-Mauldre suite à une

procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter du 1er octobre 2025. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 7 200 € HT et un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.

- Hébergement, tierce maintenance applicative, support et prestations associées du logiciel Mnesys Expo - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société NAONED domiciliée 17 rue Marie Curie 44 230 Saint Sébastien sur Loire suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter de 20 octobre 2025. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 10 036 € HT et un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- Tierce maintenance applicative, hébergement et prestations associées du logiciel YGRC - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société YPOK domiciliée 9 rue des Halles 75001 Paris suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter de 1er janvier 2026. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 10 407,86 € HT et un seuil maximum fixé à 190 000 € HT pour sa durée totale.
- Externalisation de la conservation des archives publiques papier, courantes et intermédiaires, de la Ville de Versailles – Accord-cadre à bons de commande conclu avec la société SGA (Société générale d'archives) domiciliée 25 place de la Madeleine 75008 Paris suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter du 7 octobre 2025. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 23 000 € HT pour sa durée totale.
- Catalogage du Fonds S bibliothèque centrale de Versailles et prestations associées - Accord-cadre à bons de commandes, conclu avec la société AUREXUS, domiciliée 11 rue de l'Artisanat 49130 Saine Gemmes sur Loire suite à une procédure adaptée ouverte, pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour sa durée totale.
- Réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée à l'accompagnement méthodologique, fonctionnel et technique des futurs chantiers d'archivage électronique - Accord-cadre mono-attributaire exécuté sous la forme de marchés subséquents, conclu avec la société MINTIKA domiciliée 23 rue Damesme 75013 Paris suite à une procédure adaptée pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et un seuil maximum fixé à 89 000 € HT pour sa durée totale.
- Organisation de l'exposition « L'Atelier des sorciers, la plume enchantée de Kamome Shirahama » à l'Ancienne Poste (avril à juillet 2026) - Marché ordinaire, conclu avec la société 9eme Art +, domiciliée 71 rue Hergé, 16000 Angoulême suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour une durée prévisionnelle de 11 mois à compter de sa notification. Ce marché est conclu pour un montant de 35 986 € HT.
- Réalisation d'une exposition sur le thème « L'univers des figurines » - Marché ordinaire conclu avec la société WMT domiciliée 4 Square des Cheveau-Légères 78000 Versailles suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour un montant de 14 000 € HT. Le marché est passé compter de la date de notification jusqu'au 25 mars 2026.
- Organisation du salon Histoire de Lire édition 2025 - Marché ordinaire mixte de services (part forfaitaire et part variable) conclu avec la société HISTOIRE DE LIRE domiciliée 24 rue Caumartin 75009 Paris suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée allant de sa date de notification jusqu'au 30 novembre 2025. Ce marché est conclu avec une part forfaitaire fixe de 18 000 € TTC et d'une part variable directement indexée sur les recettes générées par la vente de billets.

d.2025.131	Régie de recettes et d'avances pour le stationnement payant de la zone d'influence sur voirie concédée du secteur "Rive Droite" de la ville de Versailles. Clôture de la régie.	30/10/25
d.2025.133	Concession à l'agent municipal matricule 12542 du logement communal n° 88 de type F4, situé au 3 rue Saint-Louis à Versailles. Convention de mise à disposition avec contrepartie financière.	21/11/25



V E R S A I L L E S

Séance du 11 décembre 2025

Tarifs municipaux

applicables

pour l'année scolaire 2026-2027

pour l'année civile 2026

annexe à la délibération n°D.2025.12.84

Tarifs applicables pour l'année civile 2026 et l'année scolaire 2026-2027

Définition de l'usager versaillais	page 1
---	--------

Accueil de jeunes enfants

Accueil en crèches et multi-accueil	page 2
Accueil en crèche familiale	page 2

Accueils périscolaires et restauration

Accueil pré-scolaire	page 2
Accueils post-scolaire et post-scolaire prolongé	page 2
Etudes surveillées	page 2
Accueil périscolaire du mercredi sans repas	page 2
Restauration scolaire	page 2
Restauration spécifique dans les établissements scolaires (PAI, groupe, enseignants)	page 3
Accueil de loisirs journée et demi-journée	page 2
Mini-camps des centres de loisirs	page 2

Activités jeunes, adultes, seniors *

Ateliers (adultes et enfants)	page 2
Sorties, projets ou stages	page 2
Séjours	page 2
Vacances familiales	page 4
Spectacles ou animations dans les maisons de quartiers	page 4
Programmation de loisirs dans le cadre des accueils jeunes (11-17ans)	page 4
Repas familiaux et seniors	page 4
Activités seniors	page 4
Jardins familiaux	page 4
Frais d'inscription et de dossiers	page 4

* soumis à inscription en maison de quartiers

Activités sportives et culturelles

Centre d'Initiation Sportive (école municipale des sports)	page 2
Sports Vacances	page 2
Bibliothèques	page 5
Université ouverte de Versailles (UOV)	page 6
Ecole des Beaux Arts	page 8
Archives communales	page 9
Musée Lambinet - Espace Richaud - Carré à la farine	page 10
Ancienne Poste	page 11

Développement associatif

Forum des associations	page 12
Adhésion aux services de la Maison des associations	page 12
Photocopies pour associations adhérentes	page 12

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

Photocopies de documents par des tiers dans les services	page 13
Droits de reproduction	page 13
Produits dérivés	page 14

Magazines et encarts dans les supports de communication municipale

Magazines	page 15
Plan de ville	page 15

Occupation du domaine public pour des manifestations, tournages, prises de vue

Occupation de l'espace public extérieur	page 16
Occupation de locaux scolaires et périscolaires	page 16
Occupation de la place Saint Louis	page 16

Occupation temporaire de salles ou équipements

Modulations des tarifs d'occupation de salles et équipements	page 20
Salles de réunion et atelier	page 17
Salles de cours et de conférence	page 17
Salles multi-activités	page 17
Studios musicaux	page 17
Espaces de réception	page 18
Espaces d'exposition	page 19
Réfectoires	page 19
Equipements sportifs	page 19

Stationnement

Stationnement de surface et abonnements	page 21
Stationnement des taxis	page 21

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

Terrasses (ouvertes, fermées, saisonnières)	page 22
Etalages et chevalets	page 22
Commerçants permanents : manèges, marchands ambulants	page 22
Commerçants temporaires : commerçants ponctuels ou démonstrateurs, stands de ventes dans le cadre de l'implantation de tentes sur le domaine public, fête foraine, animations de Guignol	page 22
Piste d'accès aux stations services	page 22
Droits de places - marchés	page 23

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Occupation du domaine public en vue de travaux	page 24
Occupation permanente de la voirie publique, sol ou sous-sol, verticale ou horizontale (coffres...)	page 24
Déménagements	page 24
Occupations diverses de voiries	page 24
Droits de reproduction du PLU	page 24

Concessions funéraires

page 25

Location de matériel et nettoyage

Location de matériel	page 26
Enlèvement de graffitis	page 26
Collecte de dépôt sauvage	page 26

Interventions du personnel municipal

Mise à disposition de matériel audiovisuel dans les salles municipales	page 27
Gardiennage de locaux municipaux dans le cadre de mise à disposition	page 27
Remplacement de clés d'équipement municipaux	page 27
Sécurisation de manifestations	page 27
Interventions services techniques (nettoyage, réparations...)	page 27

Restauration du personnel municipal

page 3

Usager versaillais

L'usager Versaillais prouve sa qualité en produisant :

- soit un avis d'imposition sur le revenu ;
- soit un avis d'imposition de la taxe sur le foncier bâti (documents établis en nom propre) ;
- quittance de loyer.

Nota : les nouveaux arrivants, à défaut des justificatifs précédents, présenteront tout document permettant de justifier du domicile, établi en nom propre à l'adresse de résidence (quittance de loyer ou titre d'occupation, facture EDF / GDF, d'eau, bulletins de salaires, certificat de scolarité...). Ces documents devront dater de moins de 3 mois. Les factures de téléphone ne sont pas acceptées.

Les personnes majeures résidant à Versailles en internat, en logement universitaire ou en foyer, ainsi que les militaires logés sont considérées comme Versaillais, ainsi que les enfants scolarisés en classe ULIS (Unité locale d'intégration scolaire) ou sur décision expresse de l'Education nationale.

Les mineurs hébergés en foyer d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance bénéficient des tarifs plancher.

Les personnes hébergées à Versailles devront présenter au moins deux documents justificatifs établis en nom propre à l'adresse où elles déclarent être logées, ainsi qu'un certificat d'hébergement délivré par l'hébergeant.

MODE DE CALCUL DES TARIFS DES ACTIVITES AU TAUX D'EFFORT (hors activités de Petite enfance*)

Les tarifs des activités proposés aux familles par la Direction de l'Education, la Direction de la Vie des Quartiers, des Loisirs et de la Jeunesse et la Direction des Sports, sont calculés selon le système d'un « taux d'effort ».

Le taux d'effort correspond à un coefficient appliqué sur le QF CAF (base de ressources annuelles divisée par le nombre de parts CAF, défini en fonction de la composition du foyer (nombre d'enfants à charge au titre des prestations sociales) et de la présence d'enfants porteurs de handicap). Ce QF CAF est communiqué par la CAF des Yvelines à ses allocataires, ou calculé par la Ville de Versailles en respectant les règles de la CAF pour les non-allocataires.

Les prestations rendues aux familles seront ainsi tarifées de manière personnalisée en proportion des ressources de chaque foyer.

Exemple : pour une famille ayant des ressources annuelles de 62 880 € et 3 enfants, soit un QF CAF de 1 310 € mensuel/part CAF

En centre de loisirs, le tarif pour un enfant est de :

PRESTATIONS FAMILLE Année scolaire 2026-2027	Taux d'effort en % du QF CAF mensuel				Tarifs		
	Unité	Evolution	Composition du foyer (enfants à charge au sens des prestations familiales)		Plancher	Plafond	Non Versaillais
			de 0 à 3 enfants à charge	plus de 3 enfants à charge			
Accueil de loisirs journée 7h30-18h30**	par jour	+ 1% arrondi sauf tarif plancher	1,720%	1,582%	6,63 €	34,38 €	41,26 €

Taux d'effort pour une famille de 3 enfants = 1,720% de 1 310 € ; soit 22,53 €

Ce tarif est bien compris entre le plancher (6,63 €) et le plafond (34,38 €), donc il s'applique.

S'il avait été inférieur, le plancher l'aurait remplacé ; s'il avait été supérieur, le plafond se serait substitué à lui.

Justificatifs des ressources :

> Le **QF CAF** est **communiqué par la CAF** à ses allocataires. Le taux d'effort s'appliquera directement sur ce QF CAF.

> **Sur autorisation des familles**, les services municipaux prendront connaissance du quotient familial CAF de chaque famille allocataire via l'utilisation du service Cdap (service de consultation des dossiers allocataires CAF dont l'accès est strictement réservé aux professionnels habilités).

> **Pour les familles qui ne seraient pas allocataires CAF**, l'avis d'imposition N-1 sur revenus N-2 sera demandé. Les ressources prises en compte pour l'application du taux d'effort seront celles prises en compte par la CNAF en fonction du statut des familles (salariés, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, ...).

Nota : les familles qui n'autoriseront pas les services municipaux à vérifier leur statut d'allocataire soit en leur permettant d'accéder à leur dossier allocataire CAF sur Cdap, soit en présentant leur attestation CAF, ou qui ne transmettront ni avis d'imposition, ni fiche de salaire permettant d'établir leur niveau de ressources se verront appliquer le tarif plafond.

* Les activités de Petite enfance sont tarifées en conformité avec la dernière circulaire CAF relative à la Prestation de service unique et au barème des participations familiales.

FAMILLE NOMBREUSE

Le système CAF intègre une réduction pour le troisième enfant (une demi-part supplémentaire générant un abattement de 12,5%). La ville de Versailles accentue cet effort en intégrant également une demi-part supplémentaire pour le quatrième enfant (ce qui porte l'abattement à 20% pour une famille de 4 enfants, et se poursuit pour toutes les familles de plus de 4 enfants). Cette demi-part supplémentaire s'applique sur l'ensemble des tarifs afférents aux activités offertes par la Ville pour l'accueil d'enfants et d'adolescents, et tarifées au taux d'effort.

ENFANT HANDICAPE

Le système CAF intègre une demi-part supplémentaire pour chaque enfant porteur de handicap. Cela conduit à réduire le QF CAF.

Si l'un des enfants de la famille de 3 enfants disposant de 62 880 de ressources annuelles prise en exemple est porteur de handicap, le nombre de parts passe de 4 à 4,5 et le QF CAF passe de 1 310 à 1 164.

Le tarif de l'accueil de loisirs journée sera donc de 1,720% x 1 164 € = 20,02 €.

USAGERS NON-VERSAILLAIS

Pour les usagers non Versaillais et pour chaque activité tarifée au taux d'effort, il est prévu l'application d'une surcôte sur le tarif plafond de l'activité.

Par exemple, une famille non versaillaise souhaitant inscrire un enfant au centre de loisirs se verra appliquer le tarif suivant : 34,38 € (tarif plafond) + (34,38 € x 20%) = 41,26 €

La surcôte est de 25% pour le centre d'initiation sportive et de 80% pour les accueils de loisirs à la demi-journée, 85% pour les activités en maisons de quartiers.

Grille des prestations avec un tarif calculé au taux d'effort

PRESTATIONS FAMILLE Année scolaire 2026-2027	Taux d'effort en % du QF CAF mensuel				Tarifs		
	Unité	Evolution	Composition du foyer (enfants à charge au sens des prestations familiales)				
			de 0 à 3 enfants à charge	plus de 3 enfants à charge	Plancher	Plafond	Non Versillais
Accueil périscolaire *	par heure		0,201%	0,185%	1,48 €	3,63 €	4,35 €
Etudes surveillées	par heure		0,231%	0,212%	2,77 €	4,67 €	5,60 €
Accueil de loisirs journée 7h30-18h30**	par jour	+ 1% arrondi sauf tarif plancher	1,720%	1,582%	6,63 €	34,38 €	41,26 €
Accueil de loisirs demi-journée 7h30-13h30 **	par jour		1,021%	0,939%	4,41 €	19,88 €	23,85 €
Accueil de loisirs en maison de quartier - (sans repas)	par demi-journée		0,568%	0,522%	1,09 €	11,36 €	20,45 €
Restauration scolaire	par repas		0,399%	0,367%	2,70 €	6,98 €	8,37 €
PRESTATIONS SPORT							
Année scolaire 2026-2027							
Centre d'initiation sportive (école municipale des sports)	par an	+ 1% arrondi sauf tarif plancher	8,772%	8,069%	92,66 €	189,81 €	237,26 €
Sports Vacances***	par demi-journée		0,772%	0,710%	4,26 €	17,39 €	20,87 €
Entrée soirée aquatique	par entrée	Création			15,00 €	15,00 €	15,00 €
					Une majoration de 25% sera appliquée pour les inscriptions de dernière minute.		

* : le départ des activités est prévu à 18h30 - supplément pour dépassement d'horaire : 10 €/première demi-heure, 5 €/quart d'heure suivant

** : les nuitées sont facturées 37,5% du prix d'une journée

*** : Tarif applicable dans le cadre d'un stage hebdomadaire

Ateliers des Maisons de quartier

Année scolaire 2026-2027

Les inscriptions s'effectuent pour l'année scolaire. Les séances ont lieu toutes les semaines hors vacances scolaires.
Le tarif correspond à l'engagement annuel sur une base de 30 séances/an ; le règlement se fait à la séance avec une facturation en fin de mois.
Un minimum de participants est fixé en fonction du type d'atelier.
Pour les ateliers enfants qui proposent la présence des parents, seul(s) le ou les enfants paie(nt) l'atelier.
Lorsque des ateliers en distanciel sont programmés en remplacement d'ateliers en présentiel, ils sont facturés à 75% du tarif présentiel.

Ateliers	par an (par heure d'atelier)	+ 1% arrondi sauf tarif plancher	15,31%	14,08%	48,45 €	256,31 €	474,17 €
Cours collectif de musique loisirs - hors piano (1h/semaine)**	par an		28,33%	26,06%	182,77 €	463,49 €	857,45 €
Cours individuel de piano (20 min/semaine)	par an		51,00%	46,90%	303,86 €	770,83 €	1 426,04 €
Aquagym et natation pour seniors	par an		27,42%		79,72 €	279,02 €	516,19 €

** Les cours collectifs accueillent de 4 à 6 participants.

Sorties, projets ou stages, séjours				% du coût par personne			
Pour le paiement des sorties et des séjours > à 60 € : possibilité d'un paiement en 5 fois maximum, le paiement total devant être effectif avant le départ.)							
Sorties - pour 1 € de coût de sortie (par personne)	par € de coût	+ 1% arrondi	0,058%	0,053%	30%	65%	100%
Projets, stages ou séjour - pour 1 € de coût de sortie (par personne)			0,040%	0,037%	15%	65%	100%

Taux d'effort en % du revenu mensuel									
PRESTATIONS PETITE ENFANCE		Evolution 2026 par rapport à 2025	Composition de la famille (nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales)						
(en application de la circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales n°2019-005 du 5 juin 2019 relative au barème national des participations familiales, mise à jour le 9 mai 2025) Tarifs à partir du 1er janvier 2026			1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 5 enfants	6 à 7 enfants	8 enfants et plus	
Accueil de jeunes enfants en crèches et multi-accueil	par heure d'accueil	Application de la circulaire C2019-005 de la CNAF, mise à jour le 9 mai 2025	Taux	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0310%	0,0206%
			Plancher*	0,50 €	0,41 €	0,33 €	0,25 €	0,25 €	0,17 €
Accueil de jeunes enfants en crèche familiale	par heure d'accueil	Application de la circulaire C2019-005 de la CNAF, mise à jour le 9 mai 2025	Taux	0,0516%	0,0413%	0,0310%	0,0310%	0,0206%	0,0206%
			Plancher*	0,41 €	0,33 €	0,25 €	0,25 €	0,17 €	0,17 €
Tarif horaire d'urgence			Plancher	0,50 €	0,41 €	0,33 €	0,25 €	0,25 €	0,17 €
Plancher et plafond* : à actualiser au 1 ^{er} janvier 2026 selon CAF									
Frais d'admission du jeune enfant	par enfant	pour un enfant		23 €					
		plafond pour 3 enfants admis la même année		45 €					

Restauration spécifique dans les établissements scolaires

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026	Evolution en %
Tarif pour l'accueil des enfants amenant dans ce cadre leur panier repas et déjeuner à la cantine (par repas)	2,40 €	2,40 €	+ 1% arrondi
Le repas chaud	10,00 €	10,10 €	+ 1% arrondi
Redevance d'occupation pour le groupe en cas de repas tiré du sac	48,60 €	49,10 €	
Repas occasionnel enseignants et/ou adultes (en cas d'indice majoré inférieur ou égal à 466, la participation versée par l'inspection académique sera décomptée du tarif facturé)	6,50 €	6,60 €	+ 1% arrondi

Restauration du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
RESTAURANT DU CTM			
Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Agents de la ville, indice majoré inférieur à 375	4,58 €	4,60 €	Intégration de la TVA et + 1% arrondi
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 375 et inférieur à 455	6,63 €	6,70 €	
Agents de la ville, indice majoré supérieur ou égal à 455	8,46 €	8,50 €	
Agents des autres administrations	12,90 €	13,00 €	
Personnes accueillies par la Ville dans le cadre d'actions d'insertion ou de formation professionnelle (pré-apprentis et apprentis, stagiaires).	3,17 €	3,20 €	

Activités jeunes, adultes et seniors

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026	Evolution en %
FRAIS ANNUELS D'INSCRIPTION, D'ASSURANCE ET DE DOSSIERS			
- Versaillais : par personne	13,50 €	13,60 €	+ 1% arrondi
- Versaillais : par famille (au moins 2 personnes)	27,00 €	27,20 €	
- Non Versaillais : par personne	27,00 €	27,20 €	
- Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août uniquement	6,75 €	6,80 €	
- Non Versaillais : par personne, pour les mois de juillet et août uniquement	13,50 €	13,60 €	
<i>Les activités de lien social dénommées "ateliers maison" encadrées par un bénévole ne nécessitent que le paiement des frais d'inscription et de dossier annuels.</i>			
ATELIERS, SORTIES, PROJETS ou STAGES, SEJOURS			
Voir tarifs au Taux d'Effort			
SPECTACLES OU ANIMATIONS DANS LES MAISONS DE QUARTIER			
Entrée à un atelier Découverte	5,60 €	5,70 €	+ 1% arrondi
VACANCES FAMILIALES			
<i>Pour le paiement des séjours vacances familiales, un acompte de 10% non remboursable est exigé lors de l'inscription. Le solde du séjour peut être réglé en deux fois mais doit être totalement acquitté avant le départ. Participation minimale exigée : 1,15 € par jour et par personne quel que soit le coût de la prestation.</i>			
	Participation en fonction du coût par jour et par personne		Evolution en %
première aide au départ - sur la globalité du séjour	33,10%	33,40%	+ 1% arrondi
deuxième aide au départ - uniquement sur le transport	33,10%	33,40%	
PROGRAMMATION DE LOISIRS DANS LE CADRE DES ACCUEILS JEUNES (11-17 ans)			
par personne et par activité			
Droit d'entrée ≤ 10 €	4,55 €	4,60 €	+ 1% arrondi
Droit d'entrée > 10 € < 20 €	9,10 €	9,20 €	
Coût de l'activité ≥ 20 € (hors frais de personnel des agents sur le temps normal de travail)	50% du coût réel	50% du coût réel	
REPAS FAMILIAUX ET SENIORS			
REPAS organisés par la maison de quartier (prestation traiteur)			
Tarif repas familiaux et repas Seniors	12,35 €	12,50 €	+ 1% arrondi
JARDINS FAMILIAUX			
Caution	55,15 €	55,70 €	+ 1% arrondi
Parcelle individuelle (par an)	33,95 €	34,30 €	

Bibliothèques

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
Droits d'inscription			
Tarif Versaillais			
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages et CD à domicile	Gratuit	Gratuit	Inchangés
Droit d'inscription pour le prêt de DVD à domicile	Gratuit	Gratuit	Inchangés
Tarif NON Versaillais			
Droit d'inscription pour le prêt d'ouvrages, CD et DVD à domicile	44,00 €	45,00 €	+ 2% arrondi
<i>Prêt d'ouvrages, CD, DVD à domicile offert pour les étudiants versaillais et non versaillais de moins de 26 ans, les étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts et l'Université ouverte de Versailles (UOV), les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap.</i>			
Retard, perte ou détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses			
Indemnité de perte ou de détérioration d'ouvrages, CD, DVD ou liseuses	Valeur marchande en cours		
Visites			
Visite organisée par groupe maximum de 25 personnes	57,00 €	59,00 €	Inchangés
Visite personnalisée préparée à l'avance pour 5 personnes maximum (Tarif TTC au taux de TVA en vigueur)	960,00 €	960,00 €	
Catalogues et publications - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Catalogue "Rameau et son temps, harmonie et lumières" (2014)	5,00 €	5,00 €	Inchangés
Catalogue "Le labyrinthe de Versailles, du mythe au jeu" (2013)	5,00 €	5,00 €	
Publication "Les sources de l'Orénoque" (2008)	5,00 €	5,00 €	
Revue des Musées de France, 2021, n°1	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Jenny de Vasson à Versailles" (2019)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Versailles et la musique de Cour" (2007)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Les cabinets de curiosités de la bibliothèque de Versailles et du lycée Hoche" (2004)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Versailles Nouvelles Pages" (2008)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Lectures d'enfances, l'Heure Joyeuse de Versailles" (2012)	5,00 €	5,00 €	
Livre "les îles de la sonde"	10,00 €	10,00 €	
Catalogue "Marie-Antoinette, femme réelle, femme mythique" (2006)	20,00 €	20,00 €	
Catalogue "Trésors des bibliothèques de Versailles"	24,00 €	24,00 €	
Catalogue "Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française" (2025)		27,00 €	

Université ouverte de Versailles

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026	Evolution	
DROITS D'INSCRIPTION payables immédiatement et non remboursables *				
Droits annuels - activités sur site avec ou sans activités en ligne (du 1er septembre au 31 août)	42,50 €	42,50 €	Inchangés	Tarifs versaillais
Droits annuels - activités en ligne uniquement (du 1er septembre au 31 août)	32,00 €	32,00 €		
Droits annuels - extension d'activités en ligne à des activités sur site (du 1er septembre au 31 août)	11,00 €	11,00 €		
Les participants inscrits uniquement à des stages organisés pendant les vacances scolaires sont exonérés des droits d'inscription annuels.				
FRAIS DE SCOLARITE				
Tarif annuel exigible, payable en une seule fois à la rentrée scolaire ou par prélèvement automatique maximum de 4 prélèvements mensuels pour le 1er semestre (d'octobre à janvier) ainsi qu'en 4 prélèvements mensuels pour le second semestre (de février à mai) Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au 1er septembre 2026 et s'appliquent pour les deux semestres (octobre 2026 à janvier 2027 d'une part et février à mai 2027 d'autre part).				
- Les frais de scolarité annuels (à l'exclusion des droits d'inscription) sont réduits d'un tiers pour les étudiants qui ne débutent les activités qu'à compter du mois de janvier. Excepté les cours semestriels - Pour les cours de Français Langue étrangère, il sera demandé, en cas de paiement par prélèvement automatique, le paiement du droit d'inscription et du premier quart de règlement du cours au moment de l'inscription. - Les étudiants non versaillais, dont la commune d'origine accepte de compenser la différence entre tarif versaillais et tarif non versaillais, se voient appliquer le tarif versaillais. Il est donné tout pouvoir à M. le Maire pour signer les conventions avec ces communes.				
- réductions pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réductions pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réductions pour 4 activités - 20% sur le total des cours - réduction couple/famille - 10% sur le total des cours, si inscription de plus d'une personne d'un même foyer fiscal L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés. Les tarifs dégressifs et réductions s'entendent par étudiant. Les tarifs dégressifs et réductions ne s'appliquent pas sur les cartes, ou toute autre activité non désignée dans le tableau des tarifs.				
Application d'une réduction de 10 % sur les cours pour enfants en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versaillaises
POUR TOUTES LES ACTIVITES DE L'UOV				
Prestations diverses selon programmation : visites, conférences, déjeuners, transport, produits dérivés, concerts, examens		Au coût réel		
ATELIERS				
ATELIERS ARTISTIQUES				
Arts plastiques encadré - par heure d'atelier	5,70 €	5,80 €	+ 1% arrondi	Tarif versaillais +50%
AUTRES ATELIERS				
Chant, théâtre	6,80 €	6,90 €	+ 1% arrondi	Tarifs versaillais + 35%
Qi gong - par heure d'atelier	6,80 €	6,90 €		
Calligraphie chinoise	7,00 €	7,10 €		
Mémoire, photographie et musique - par heure d'atelier	7,80 €	7,90 €		
Découverte des vins (dégustation de plusieurs crus) - par heure d'atelier	18,50 €	18,70 €		
Ecriture, généalogie, culture musicale, histoire de l'art, littérature et philosophie - par heure d'atelier	13,60 €	13,70 €		
Stage pendant les vacances scolaires - par heure	9,00 €	10,00 €	Ajustement lié à l'exonération des droits d'inscription	
Ecoute musicale -activité à distance	10,40 €	10,50 €	+ 1% arrondi	Tarifs versaillais

Université ouverte de Versailles

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026	Evolution	
COURS DE LANGUES				
FLE Français langue étrangère - cours optionnels - par heure	5,30 €	5,40 €	+ 1% arrondi	Tarifs versillais
FLE Français langue étrangère - cours généraux - par heure	5,30 €	5,40 €		
FLE Conversation prononciation, phonétique - par heure	8,00 €	8,10 €		
Langues vivantes et mortes + Kids'Lit - par heure	7,00 €	7,10 €		Tarifs versillais + 50%
Langues vivantes et mortes - activité à distance - par heure	5,30 €	5,40 €		Tarifs versillais
Langue des signes	7,00 €	7,10 €		Tarifs versillais
CONFERENCES				
CYCLE DE CONFERENCES SUR UN THEME				
Suivi sur site				
Tarif D - cycle entre 3 et 5h - par heure	10,60 €	10,70 €	+ 1% arrondi	Tarifs versillais +25%
Tarif C - cycle entre 6 et 9h - par heure	tarif D -2,5%	tarif D -2,5%		
Tarif B - cycle entre 10 et 13h - par heure	tarif D -5%	tarif D -5%		
Tarif A - cycle entre 13h et + - par heure	tarif D -10%	tarif D -10%		
Carte 6 conférences, complémentaire à une inscription, disponible à partir du 1er décembre 2026	60,00 €	60,50 €		Tarifs versillais
Entrée découverte (une conférence), disponible à partir du 1er février 2027*	12,00 €	12,00 €	Inchangé	
CYCLE DE CONFERENCES SUR UN THEME				
Suivi en ligne				
Tarif D - cycle entre 3 et 5h - par heure	8,00 €	8,10 €	+ 1% arrondi	Tarifs versillais
Tarif C - cycle entre 6 et 9h - par heure	tarif D -2,5%	tarif D -2,5%		
Tarif B - cycle entre 10 à 13h - par heure	tarif D -5%	tarif D -5%		
Tarif A - cycle entre 13h et + - par heure	tarif D -10%	tarif D -10%		
Tarif rediffusion (une conférence)	5,50 €	5,60 €		Tarifs versillais
CONFERENCES HORS PROGRAMME				
les réductions ne sont pas applicables aux conférence hors programme	hors frais d'inscription			
tarif unique - 1 entrée	5,60 €	12,00 €	Mise en cohérence avec le tarif entrée découverte	Tarifs versillais
entrée étudiant	3,30 €	6,00 €		

Ecole des Beaux-Arts

	TARIF VERSAILLAIS			TARIF NON VERSAILLAIS
	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} septembre 2026	Evolution en %	
COURS PUBLICS				
- réduction pour 2 activités - 10% sur le total des cours - réduction pour 3 activités - 15% sur le total des cours - réduction pour 4 activités - 20% sur le total des cours L'application de ces réductions en cours d'année ne donnera lieu à aucun remboursement lorsque le total de la réduction dépasse le montant des frais de cours déjà versés				
Application d'une réduction de 10 % en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif Le tarif famille nombreuse ne s'applique pas aux frais d'inscription.				Pas de réduction pour les familles nombreuses non versaillaises
Participation à une conférence				
accessible aux lycéens en section arts plastiques, étudiant en arts, tout public adulte gratuité pour les membres de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et lycéens inscrits en cours publics à l'école (réservation obligatoire)				
Conférence de 2 heures accessible sur inscription préalable	11,50 €	11,60 €	+ 1% arrondi	tarifs versaillais
Elèves cours publics - Ateliers annuels - Base pour une heure de cours par semaine				
Elèves de 5 à 17 ans	178,00 €	179,80 €	+ 1% arrondi	Tarif versaillais + 45%
Elèves de 18 à 25 ans	198,00 €	200,00 €		
Elèves de 26 ans et plus	219,00 €	221,20 €		
Elèves cours publics - Cours de reliure				
Reliure : préparation au CAP	261,00 €	263,60 €	+ 1% arrondi	Tarif versaillais + 67%
Reliure : cours publics	930,00 €	939,30 €		Tarif versaillais + 50%
Stages pendant les vacances scolaires				
Par heure de stage	9,00 €	10,00 €	Cohérence avec UOV	Tarif versaillais

Archives communales

Archives communales	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
VENTE DE CATALOGUES D'EXPOSITIONS			
Versailles au cinéma (2005)	10,00 €	10,00 €	Inchangés
Les Mille-feuilles de la mémoire (2005)	10,00 €	10,00 €	
A nos affiches (2006)	10,00 €	10,00 €	
Figures de l'archive. L'imaginaire de J. Bonnemaïson (2007)	10,00 €	10,00 €	
La rue est à nous (2007)	10,00 €	10,00 €	
Une petite place (2009)	12,00 €	12,00 €	
Chacun cherche son toit (2011)	12,00 €	12,00 €	
Nouvelles vagues. Le 7 ^{ème} art s'affiche au cinéma (2012)	12,00 €	12,00 €	
Travailler à la Ville. Le personnel communal de Versailles (XIX-XXI ^e siècles) (2015)	12,00 €	12,00 €	
VENTE D'OUVRAGES			
Montreuil. Au coin de la rue. (2007)	10,00 €	10,00 €	Inchangés
Porchefontaine. Au coin de la rue. (2010)	10,00 €	10,00 €	
Jussieu-Petits Bois-Picardie. Au coin de la rue (2011)	10,00 €	10,00 €	
Clagny-Glatigny. Au coin de la rue (2012)	10,00 €	10,00 €	
Chantiers. Au coin de la rue (2022)	16,00 €	16,00 €	
L'ange du silence. Le patrimoine funéraire de Versailles (2013)	12,00 €	12,00 €	
VENTE D'INSTRUMENTS DE RECHERCHE			
Catalogue de la collection Boissière (2003)	6,00 €	6,00 €	Inchangés
Répertoire du fonds du centre hospitalier de Versailles (2004)	6,00 €	6,00 €	
Catalogue des collections photographiques (2005)	6,00 €	6,00 €	
Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil et tables décennales de Versailles (2006)	6,00 €	6,00 €	
Versailles délibère... (2008)	6,00 €	6,00 €	
Rendez-vous au coq hardi... (2009)	6,00 €	6,00 €	
Comptons-nous... (2011)	6,00 €	6,00 €	
<i>Une réduction de 20 % est accordée aux libraires et à l'Office du Tourisme de Versailles</i>			
<i>Une réduction de 25% est accordée au personnel de la Ville et du CCAS de Versailles, uniquement sur l'ouvrage "Travailler à la Ville"</i>			
<i>Frais de port en sus (précisions sur demande)</i>			

Musée Lambinet - Espace Richaud - Carré à la farine

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution
DROITS D'ENTREE Musée Lambinet, Espace Richaud			
Droits d'entrée individuels			
Pour un seul établissement (Musée Lambinet, Espace Richaud)			
Plein tarif	7,00 €	7,00 €	Inchangés
Tarif réduit *	5,00 €	5,00 €	
Tarif couplé Musée-Richaud pendant les expositions payantes (validité 8 jours calendaires flottants)			
Plein tarif	9,50 €	9,50 €	Inchangés
Tarif réduit *	7,50 €	7,50 €	
Gratuité			
Evénements spéciaux (dont Nuit des Musées, Journées du Patrimoine, tous les derniers dimanche du Mois, Nuit de la création)	Gratuit	Gratuit	
Personne de moins de 26 ans, amis du Musée Lambinet, amis de la Bibliothèque de Versailles, titulaires carte guide-conférenciers, titulaire Pass Education, titulaire carte de presse, demandeurs d'emploi, titulaire carte invalidité et 1 accompagnateur, cartes ICOM, carte culture et 1 accompagnateur, carte Maison des artistes, carte ambassadeur du Musée et accompagnateur	Gratuit	Gratuit	
* Tarif réduit : plus de 65 ans, groupes de plus de 10 personnes, carte familles nombreuses, détenteurs de la carte "un an à Versailles", Pass Destination			
Location d'audioguides			
Audioguide par appareil et par visite y compris en cas de gratuité du droit d'entrée	3,00 €	3,00 €	Inchangés
Droits de parole			
Pour les guides-conférenciers autres que ceux employés par des établissements culturels ou couverts par une convention de collaboration	30,00 €	30,00 €	Inchangés
Visites guidées individuelles intégrant les droits d'entrée			
Visite guidée adulte ou enfant (<i>Musée Lambinet et Espace Richaud</i>)	10,00 €	10,00 €	Inchangés
Prestation de médiation innovante (par personne)	30,00 €	30,00 €	
Soirée d'exception à l'initiative du musée Lambinet		50,00 €	Création 2025
Visites guidées pour groupes d'adultes (hors droits d'entrée à régler)			
En semaine	119,00 €	119,00 €	Inchangés
Samedi et dimanche	144,00 €	144,00 €	
Animation Team Building (par personne dans le cadre d'un groupe constitué)	35,00 €	35,00 €	
Visites pour établissements d'enseignement ou établissements sociaux - tarif par groupe limité à 40 visiteurs <i>Applicable Musée Lambinet, Espace Richaud</i>			
Droit d'entrée sans conférence	Gratuit	Gratuit	Inchangés
Droit d'entrée avec visite guidée organisée par les écoles primaires versaillaises publiques ou privées sous contrat, centres de loisirs versaillais, établissements petite enfance municipaux versaillais, maisons de quartiers et centres sociaux versaillais	Gratuit	Gratuit	
Droit d'entrée avec visite guidée organisées par d'autres écoles primaires, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, autres centres de loisirs ou centres sociaux (pour une heure de prestation)	50,00 €	50,00 €	
Activités de médiation pour individuels			
Anniversaire Atelier par enfant (7 minimum - 12 maximum)	16,00 €	16,00 €	Inchangés
Atelier artistique adulte	20,00 €	20,00 €	
Activités intergénérationnelles	10,00 €	10,00 €	
GUIDES ET CATALOGUES - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Guide 2022 des collections du Musée	20,00 €	20,00 €	Inchangés
Catalogue "Molière, la fabrique d'une gloire nationale" (2021)	35,00 €	35,00 €	
Catalogue "Willy Ronis" (2021)	38,00 €	38,00 €	
Hors série "Les armes savantes" (2018)	3,00 €	3,00 €	
Catalogue Arnaud Adami (2022)	15,00 €	15,00 €	
Catalogue "Kertesz-Lartigue, un pas de côté" (2022)	15,00 €	15,00 €	
Catalogue Diane Benoît du Rey "Hyphnose" (2023)	18,00 €	18,00 €	
Catalogue Alexandre-Jean Dubois-Drahonet "Un talent retrouvé" (2023)	29,00 €	29,00 €	
Catalogue "Grandeur de l'imperceptible - Philippe Lejeune" (2019)	5,00 €	5,00 €	
Catalogue "Robots, émergence d'une culture japonaise" - Tarif grand public	15,00 €	15,00 €	
Catalogue "Robots, émergence d'une culture japonaise"	11,10 €	11,10 €	
Carnet de coloriage - Moins de 50 exemplaires - Tarif à l'unité *	8,00 €	8,00 €	
Carnet de coloriage - 50 exemplaires et plus - Tarif à l'unité *	6,00 €	6,00 €	
Catalogue "Zola photographe" (2025)		19,00 €	
Catalogue "Passion post-impressionniste, histoire d'une collection" (2025)		20,00 €	Création en 2025

Ancienne Poste

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution
DROITS D'ENTREE Ancienne Poste			
Droits d'entrée individuels			
Pour un seul établissement (Musée Lambinet, Espace Richaud ou Ancienne Poste)			
Plein tarif	7,00 €	7,00 €	Inchangés
Tarif réduit *	5,00 €	5,00 €	
* Tarif réduit : plus de 65 ans, carte familles nombreuses, adhérents de la société des Amis de Versailles, détenteurs de la carte "un an à Versailles", Personne de moins de 26 ans ressortissante de l'Union européenne			
Gratuité *	0,00 €	0,00 €	
* Gratuité : Personne de moins de 6 ans ressortissante de l'Union européenne, amis de la Bibliothèque de Versailles, conférenciers, enseignants, journalistes, demandeurs d'emploi, titulaire carte invalidité et accompagnateur, cartes ICOM, carte culture et accompagnateur, carte Maison des artistes, carte ambassadeur du Musée et accompagnateur.			
Location d'audioguides			
Audioguide par appareil et par visite y compris en cas de gratuité du droit d'entrée	3,00 €	3,00 €	Inchangé
Droits de parole			
Pour les guides-conférenciers autres que ceux employés par des établissements culturels ou couverts par une convention de collaboration	30,00 €	30,00 €	Inchangé
Visites guidées individuelles intégrant les droits d'entrée			
Visite guidée plein tarif		12,00 €	Création
Visite guidée tarif réduit		8,00 €	
Visite guidée pour bénéficiaires de la gratuité		5,00 €	
Ateliers intégrant les droits d'entrée			
Ateliers plein tarif		15,00 €	Création
Ateliers tarif réduit		13,00 €	
Ateliers pour bénéficiaires de la gratuité		11,00 €	
Visites guidées pour groupes d'adultes (hors droits d'entrée à régler)			
En semaine	116,00 €	119,00 €	+ 2,5% arrondi
Samedi et dimanche	140,00 €	144,00 €	
Animation Team Building (par personne dans le cadre d'un groupe constitué)	35,00 €	35,00 €	Inchangé
Visites pour établissements d'enseignement ou établissements sociaux - tarif par groupe limité à 20 visiteurs <i>Ancienne Poste</i>			
Structures versaillaises Écoles (tous niveaux), centres de loisirs, établissements municipaux et structures sociales de Versailles	Gratuit	Gratuit	Inchangés
Hors Versailles Écoles (tous niveaux), universités, centres de loisirs ou structures sociales	50,00 €	50,00 €	
GUIDES ET CATALOGUES - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Catalogue "Robots, émergence d'une culture japonaise" - Tarif grand public		15,00 €	Inchangés
Catalogue "Robots, émergence d'une culture japonaise"		11,10 €	
Affiche		6,00 €	
Carte postale		1,50 €	

Développement associatif

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
FORUM DES ASSOCIATIONS - Frais d'inscription et de dossier			
Tarif tente partagé par association adhérente à la Maison des associations	37,50 €	37,90 €	+ 1% arrondi
Tarif tente partagé par association non adhérente à la Maison des associations	49,00 €	49,50 €	
Grille caddie fournie par le titulaire du marché Ville (TTC)	prix coûtant	prix coûtant	
SERVICES AUX ASSOCIATIONS rendus au 2bis place de Touraine			
Frais annuels d'adhésion aux services (du 1er janvier au 31 décembre)			
Par association	44,15 €	44,60 €	+ 1% arrondi
La première année d'adhésion, l'adhésion se fera par trimestre calendaire.			
Copies Noir et blanc - tarifs HT au taux de TVA en vigueur			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,059 €	0,059 €	+ 1% arrondi
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,062 €	0,063 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,111 €	0,112 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,118 €	0,119 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,115 €	0,116 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,117 €	0,118 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,124 €	0,125 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,222 €	0,225 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,228 €	0,231 €	
Copies Couleur - tarifs HT au taux de TVA en vigueur			
Format A4 - recto - papier blanc - 75 g	0,163 €	0,164 €	+ 1% arrondi
Format A4 - recto - papier blanc - 100 g	0,170 €	0,171 €	
Format A4 - recto - papier couleur - 75 g	0,166 €	0,168 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,317 €	0,320 €	
Format A4 - recto-verso - papier blanc - 100 g	0,324 €	0,328 €	
Format A4 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,321 €	0,324 €	
Format A3 - recto - papier blanc - 75 g	0,323 €	0,326 €	
Format A3 - recto - papier couleur - 75 g	0,331 €	0,335 €	
Format A3 - recto-verso - papier blanc - 75 g	0,636 €	0,642 €	
Format A3 - recto-verso - papier couleur - 75 g	0,643 €	0,649 €	

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution
PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS			
Réduction de 50% sur présentation d'une carte d'étudiant ou universitaire : élève, étudiant ou professeur.			
Photocopies Noir et Blanc (A4) (l'unité sur commande uniquement)	0,10 €	0,10 €	Inchangés
Photocopies Noir et Blanc (A3) (l'unité sur commande uniquement)	0,20 €	0,20 €	
Photocopies A4 carte 10 unités	1,10 €	1,10 €	
Photocopies A4 carte 25 unités	2,50 €	2,50 €	
Photocopies A4 carte 50 unités	4,60 €	4,60 €	
Photocopies A3 carte 10 unités	2,20 €	2,20 €	
Photocopies A3 carte 25 unités	5,10 €	5,10 €	
Photocopies A3 carte 50 unités	9,00 €	9,00 €	
Photocopie d'après micro film et support numérique	0,65 €	0,65 €	
Copie et envoi d'actes d'état-civil			
Actes d'état-civil	Gratuit	Gratuit	Inchangé
REPRODUCTION DE DOCUMENTS			
Communication sous format numérique d'ouvrages ou extraits d'ouvrages à caractère scientifique - lot de 10 pages reproduites par le personnel municipal (10 premières pages gratuites)	5,50 €	5,50 €	Inchangés
Tirage universitaire - reproduction par un prestataire extérieur	paiement direct à l'entreprise habilitée	paiement direct à l'entreprise habilitée	
Communication de vues de documents déjà numérisés	Gratuit	Gratuit	
Fourniture de fichiers numériques non accessibles en ligne			
Document des Archives municipales déjà numérisé (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	2,45 €	2,45 €	Inchangés
Document des Archives municipales à numériser de format inférieur ou égal au A4 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	3,70 €	3,70 €	
Document des Archives municipales à numériser de format supérieur au A4 et inférieur ou égal au A3 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	4,90 €	4,90 €	
Document des Archives municipales à numériser de format supérieur au A3 (l'unité, sur commande uniquement - support non fourni)	7,45 €	7,45 €	
REPRODUCTION DE DOCUMENTS POUR EDITION COMMERCIALE			
Fourniture de fichiers numériques			
Fichier numérique haute définition d'œuvres du Musée Lambinet disponible pour usage commercial hors édition	33,10 €	33,10 €	Inchangés
Fichier numérique d'œuvres du Musée Lambinet haute définition à créer pour usage commercial hors édition	66,20 €	66,20 €	
Utilisation pour édition			
Ouvrage par image	96,40 €	96,40 €	Inchangés
Édition publicitaire par image	85,70 €	85,70 €	
Produit dérivé par image pour 100 exemplaires	85,70 €	85,70 €	
Utilisation pour diffusion			
Télévision, jeu vidéo et cinéma forfait pour 10 ans, par image	321,40 €	321,40 €	Inchangés
Projection, animation graphique, borne, murs d'images, panneau d'exposition par image	53,60 €	53,60 €	
Site internet et jeux en ligne	53,60 €	53,60 €	

Copies, droits de reproduction, produits dérivés

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution
Cartes postales - Tarif TTC au taux de TVA en vigueur			
Cartes postales	1,50 €	1,50 €	Inchangé
Affiches d'exposition - Tarif TTC au taux de TVA en vigueur			
Affiche noir et blanc - affiche couleur - 60 x 40 ou équivalent	5,20 €	5,20 €	Inchangé
Autres produits dérivés - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Sac en toile (Totebag)	4,80 €	4,80 €	Inchangés
Crayons	1,60 €	1,60 €	
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Petit modèle	11,00 €	11,00 €	
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Modèle intermédiaire	13,00 €	13,00 €	
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Grand modèle	15,00 €	15,00 €	Création 2025
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Très grand modèle		20,00 €	
Sac conçu à partir de bâches de communication non réutilisables - Présentant des traces d'usure	5,00 €	5,00 €	Inchangé
Sac conçu à partir de kakémonos non réutilisables - Grand et très grand modèles	21,00 €	25,00 €	19%
Supports souples - Tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
Bache barrière Héras ou bache Vauban	40,00 €	40,00 €	Inchangés
Bache Hôtel de ville	155,00 €	155,00 €	
Kakémonos	50,00 €	50,00 €	
Bache scène	110,00 €	110,00 €	

Magazines et encarts dans les supports de communication

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
MAGAZINE MENSUEL D'INFORMATION VERSAILLES - 50 000 exemplaires			
VENTE DE LA PUBLICATION			
Abonnement annuel - tarif assujetti à la TVA	29,00 €	29,00 €	Inchangé
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs HT au taux de TVA en vigueur			
4ème de couverture	3 940,00 €	3 940,00 €	Inchangés
3ème de couverture	3 264,00 €	3 264,00 €	
Page intérieure	2 702,00 €	2 702,00 €	
Demi page	1 540,00 €	1 540,00 €	
Quart de page	922,00 €	922,00 €	
<i>Emplacement préférentiel : page de droite : majoration de 20%</i>			
<i>Les tarifs utilisés sont ceux en vigueur à la date de signature de l'ordre d'insertion</i>			
Tarifs dégressifs accordés			
10 % pour 3 parutions 15 % pour 5 parutions 25 % pour 10 parutions			
Remise de 15 % aux agences de publicité mandatées par leurs clients, non cumulable avec les dégressifs de volumes			
PUBLI REPORTAGE - à l'intérieur de la rubrique Entreprendre- Tarif HT au taux de TVA en vigueur			
PUBLI-REPORTAGE -"commerces"			
Formule demi-page	922,00 €	922,00 €	Inchangé
PLAN DE VILLE			
ESPACES PUBLICITAIRES - tarifs HT au taux de TVA en vigueur			
4ème de couverture - tirage 40 000 exemplaires	2 650,00 €	2 650,00 €	Inchangés
4ème de couverture - tirage 20 000 exemplaires	1 330,00 €	1 330,00 €	

Occupation du domaine public pour des manifestations, des tournages, des prises de vues et stationnement de véhicules à but lucratif

	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution
OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC EXTERIEUR			
Sans mesure particulière			
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 454,00 €	1 469,00 €	+ 1% arrondi
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	2 892,00 €	2 921,00 €	
Avec mesure particulière (fermeture de rue, interdiction de stationnement, autre intervention technique. Le coût des mesures s'ajoute au forfait d'occupation)			
par 1/2 journée d'occupation (quel que soit l'objet)	1 953,00 €	1 973,00 €	+ 1% arrondi
par journée d'occupation (quel que soit l'objet)	3 905,00 €	3 944,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 1 véhicule (par jour)		259,00 €	Création
Stationnement véhicules techniques pour 3 véhicules (par jour)		770,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 5 véhicules (par jour)	1 286,00 €	1 299,00 €	+ 1% arrondi
Stationnement véhicules techniques pour 7 véhicules (par jour)	1 784,00 €	1 802,00 €	
Stationnement véhicules techniques pour 10 véhicules (par jour)	2 556,00 €	2 582,00 €	
Stationnement véhicules techniques par véhicule supplémentaire (par jour)	347,00 €	350,00 €	
Interventions service technique (autre que fermeture de rue et interdiction de stationnement)			
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance...) - semaine	39,00 €	39,40 €	+ 1% arrondi
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance ...) - WE	56,00 €	56,60 €	
Heures d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance...) - nuit	78,00 €	78,80 €	
Réservation de stationnement à but lucratif (hors tournage et prise de vue, hors déménagement)			
Place de stationnement par 1/2 journée d'occupation		150,00 €	Création
Place de stationnement par journée d'occupation		259,00 €	
OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES			
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur			
Centre de loisirs primaire des Grands Chênes (par jour)	2 070,00 €	2 091,00 €	+ 1% arrondi
Ecole (par jour)	2 070,00 €	2 091,00 €	
Abattement de 7 à 13 jours de tournage	réduction du tarif de 10%		
Abattement à partir de 14 jours de tournage	réduction du tarif de 20%		
OCCUPATION DE LA PLACE SAINT-LOUIS dans le cadre des projets d'animation - Tarif de location d'un emplacement			
Exposants versaillais : le module 3x3 simple	45,00 €	45,00 €	Inchangés
Exposants versaillais : le module 3x3 avec tente	85,00 €	85,00 €	
Exposants non versaillais : le module 3x3 simple	85,00 €	86,00 €	+ 1% arrondi
Exposants non versaillais : le module 3x3 avec tente	172,00 €	174,00 €	

Occupation temporaire de salles ou équipements

Selon la nature des usagers, des réductions peuvent s'appliquer sur le tarif (voir tableau des modulations)

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur				
Salles de réunion				
Totalité du sous-sol de l'Hôtel de Ville*	1/2 jour	1 030,00 €	1 040,00 €	+ 1% arrondi
Salle Montgolfier et Salle Hélène Boucher	1/2 jour		420,00 €	Création
Salles de plus de 100 m ² de superficie				
Equipements sportifs	heure	23,70 €	24,00 €	
<i>Salle Clément Piolet au gymnase Montbauron (215 m²)</i>				
Hôtel de Ville	1/2 jour	310,00 €	313,00 €	
<i>Salle Montgolfier (130m²)</i>				
Salles de 50 à 100 m ² de superficie				
Equipement sportifs	heure	17,50 €	18,00 €	+ 1% arrondi
<i>Salle sous tribune</i>				
Hôtel de Ville	1/2 jour	230,00 €	232,00 €	
<i>Salle Marcel Denis</i>				
Maison des associations et de l'emploi	1/2 jour	44,00 €	37,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
<i>Salles 1 et 16 de la Maison des associations et de l'emploi</i>				
Salles de 20 à 50 m ² de superficie				
Hôtel de Ville	1/2 jour	173,00 €	175,00 €	+ 1% arrondi
<i>Salles C.Ader, Saint-Exupéry, Guynemer, Hélène Boucher</i>				
Maison des associations et de l'emploi	1/2 jour	22,80 €	19,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
<i>Salles 3, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la Maison des associations et de l'emploi</i>				
Espace de convivialité sportive				
Club house	heure		50,00 €	Création
Salles polyvalentes et salles d'atelier en maisons de quartier				
Salles de plus de 100 m ² de superficie	heure	72,10 €	61,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
Salles de 50 à 100 m ² de superficie	heure	30,90 €	26,00 €	
Salles de 20 à 50 m ² de superficie	heure	15,50 €	13,00 €	
Salles de moins de 20 m ² de superficie	heure	7,20 €	6,00 €	
Salles de cours et de conférence - les coûts de régie technique et gardiennage ne sont pas inclus Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés ainsi que pour toute location à partir de 18h				
Université ouverte de Versailles - auditorium et hall	1/2 jour	1 030,00 €	867,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
Musée Lambinet - auditorium	1/2 jour	390,00 €	328,00 €	
Bibliothèque - salle Augusta Holmès	1/2 jour		210,00 €	Création
	Jour		340,00 €	
Ecole des Beaux-Arts				
Atelier de gravure équipé	1/2 jour	150,00 €	126,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
	Jour	240,00 €	202,00 €	
Atelier de reliure équipé	1/2 jour	100,00 €	84,00 €	
	Jour	180,00 €	152,00 €	
Salle de 30 m ²	1/2 jour	40,00 €	34,00 €	
	Jour	60,00 €	51,00 €	
	Semaine	240,00 €	202,00 €	
Salle de 45 m ²	Mois	850,00 €	715,00 €	
	1/2 jour	50,00 €	42,00 €	
	Jour	75,00 €	63,00 €	
Salle de 65 m ²	Semaine	300,00 €	253,00 €	
	Mois	1 050,00 €	884,00 €	
	1/2 jour	80,00 €	67,00 €	
Salle de 100 m ²	Jour	120,00 €	101,00 €	
	Semaine	480,00 €	404,00 €	
	Mois	1 700,00 €	1 431,00 €	
Salle de 100 m ²	1/2 jour	100,00 €	84,00 €	
	Jour	150,00 €	126,00 €	
	Semaine	600,00 €	505,00 €	
Salle de 100 m ²	Mois	2 100,00 €	1 768,00 €	
Salles multi-activités				
Salles d'activités pour activités adulte	heure	26,80 €	23,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
Salles d'activités pour activités enfants	heure	9,30 €	8,00 €	
<i>Salle de gymnastique volontaire du Centre sportif de Porchefontaine, salle de musculation Canopée, salle Alain Pougault du stade Porchefontaine, salle polyvalente Porchefontaine</i>				
<i>EE JJ Tharaud, EE La Quintinie, GS Abert Thierry, EM P.Corneille, EE Wapler, EM La Fontaine, EM Richard Mique, EE C.Perrault, EE Les Condamines, EE Laffitan, EE Frémy, EE Carnot, EM Vieux Versailles, EM Lutins, EE Fleury-Marié</i>				
Studios musicaux				
Studios musicaux	2 heures	56,30 €	47,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA

Occupation temporaire de salles ou équipements

Selon la nature des usagers, des réductions peuvent s'appliquer sur le tarif (voir tableau des modulations)

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur				
Espaces de réception				
Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés.				
Salle des Fêtes	1/2 jour	1 174,00 €	1 186,00 €	
<i>Configuration concert - conférence (200 places assises)</i>		156,00 €	158,00 €	
<i>Configuration exposition (60 panneaux)</i>		156,00 €	158,00 €	
<i>Configuration exposition éclairée</i>		195,00 €	197,00 €	
<i>Configuration salon (tables simples, chaises, mange-debout, espaces de circulation)</i>		252,00 €	255,00 €	
<i>Configuration buffet (tables/mange debout/verrerie) Pour 100 personnes</i>		195,00 €	197,00 €	
<i>Configuration buffet (par 100 personnes supplémentaires)</i>		77,00 €	78,00 €	
<i>Service buffet (heure avec 1 agent/100 personnes)</i>		39,00 €	39,00 €	
<i>Configuration déjeuner ou dîner Pour 100 personnes</i>		309,00 €	312,00 €	+ 1% arrondi
<i>Fourniture, installation et nettoyage tables, chaises et nappage (Pour une table et son nappage, et 10 chaises)</i>	Suppléments	45,00 €	45,00 €	
<i>Fourniture/Installation vaisselle et verrerie (pour 10 personnes)</i>		30,00 €	30,00 €	
<i>Installation podium (par module de 2m²)</i>		10,00 €	10,00 €	
<i>Installation grand écran</i>		156,00 €	158,00 €	
<i>Installation écran connecté Tarifs pour 1 / pour 2</i>			167€ / 250€	Création
<i>Mise à disposition de la chambre froide</i>			83,33 €	
Galerie de l'Hôtel de ville non aménagée	1/2 jour	628,00 €	634,00 €	
<i>Configuration buffet - buffet 2x5m, verrerie, nappe, mange-debout - service buffet pour 100 personnes</i>	Suppléments	233,00 €	235,00 €	+ 1% arrondi
<i>Configuration manifestation - tables, panneaux, chaises, nappes, mange-debout, TV</i>		156,00 €	158,00 €	
<i>Configuration salon - tables, chaises, mange-debout, espaces de circulation</i>		88,00 €	89,00 €	
<i>Mise à disposition de la chambre froide</i>			83,33 €	Création
Salon Roselier	1/2 jour	206,00 €	208,00 €	
Salle des Mariages avec le mobilier existant	1/2 jour	525,00 €	530,00 €	
<i>retrait du mobilier</i>	Suppléments	233,00 €	235,00 €	+ 1% arrondi
<i>Configuration buffet (tables/mange debout/verrerie) Pour 100 personnes</i>		195,00 €	197,00 €	
Salle du Conseil Municipal non aménagée	1/2 jour	412,00 €	416,00 €	
Salle des Mariages, Bureau 302 et antichambre Salle des Mariages	1/2 jour		833,33 €	Création
Totalité de l'étage de l'Hôtel de Ville	1/2 jour	2 421,00 €	2 445,00 €	+ 1% arrondi
Jardins de l'Hôtel de Ville (Fer à Cheval)	1/2 jour		500,00 €	Création
Espace Richaud - Espace entier	1/2 jour	2 596,00 €	2 185,00 €	
<i>Configuration assise</i>	Supplément	1 236,00 €	1 040,00 €	
Espace Richaud - Chapelle	1/2 jour	783,00 €	659,00 €	
Espace Richaud - Chapelle et salle des maquettes		906,00 €	763,00 €	
Galerie de la Bibliothèque centrale	1/2 jour	1 854,00 €	1 560,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
<i>*uniquement pour organismes publics, sans buffet ni cocktail</i>	heure *	489,00 €	412,00 €	
Musée Lambinet - 4 salles d'exposition	1/2 jour	700,00 €	589,00 €	
Musée Lambinet - Une salle	1/2 jour	280,00 €	236,00 €	
Musée Lambinet - Jardin	1/2 jour	350,00 €	295,00 €	
Musée Lambinet - Site complet	1/2 jour	1 051,00 €	885,00 €	

Occupation temporaire de salles ou équipements

Selon la nature des usagers, des réductions peuvent s'appliquer sur le tarif (voir tableau des modulations)

	Base	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur				
Espaces d'exposition				
Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus *Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés.				
Carré à la farine	1/2 jour	132,00 €	111,00 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
	Semaine	1 200,00 €	1 010,00 €	
Ecole des Beaux-Arts - Galerie d'exposition	1/2 jour	110,00 €	93,00 €	
	Semaine	990,00 €	833,00 €	
Ancienne Poste - Non aménagée <i>Les tarifs demi-journée correspondent à 75% du tarif journée.</i>				
Rez-de-chaussée - Le Hall	Journée	4 900,00 €	4 900,00 €	Inchangés
1er étage - Galerie Haute	Journée	5 900,00 €	5 900,00 €	
2e étage - Médiathèque	Journée		4 900,00 €	Création
Rez-de-chaussée + 1er étage	Journée	8 900,00 €	8 900,00 €	
Cour "Guinguette"	Journée	2 000,00 €	2 000,00 €	Inchangés
Sous-sol	Journée	3 900,00 €	3 900,00 €	
Rez-de-chaussée + 1er étage + Sous-sol	Journée		11 900,00 €	Création
Rez-de-chaussée + 1er étage + Sous-sol + 2e étage	Journée		15 900,00 €	
Rez-de-chaussée + 1er étage + Sous-sol + 2e étage + cour	Journée		16 900,00 €	
Rez-de-chaussée + 1er étage + Sous-sol + cour	Journée		12 900,00 €	
Stand de ventes dans le cadre de mise à disposition de salles ou équipements (en sus de la redevance d'occupation). Applicable y compris lorsque le stand n'est pas tenu par l'occupant principal de la salle				
Redevance variable d'exploitation		1,5% du chiffre d'affaires réalisé	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	Inchangé
Réfectoires (mise à disposition exceptionnelle)				
Réfectoire	heure	31,00 €	31,00 €	+ 1% arrondi
<i>EE JJ Tharaud, EE Pershing, EE Wapler, EE C.Perrault, EE Village de Montreuil, EE Edmé Frémy, EE Clément Ader, EE Carnot, EE La Quintinie, EE P.Corneille, EE Y.Le Coz</i>				
Equipements sportifs				
Possibilité de mettre à disposition par demi-terrain en appliquant une tarification à 50%				
Tarifs non assujettis à la TVA				
Terrains de grand jeu				
Terrain stabilisé	heure	41,00 €	41,00 €	+ 1% arrondi
Terrain gazon synthétique	heure	82,00 €	83,00 €	
Terrain gazonné	heure	155,00 €	157,00 €	
Terrain d'honneur Montbauron privatisé	heure	670,00 €	677,00 €	
Autres équipements sportifs extérieurs				
Piste d'athlétisme	heure	21,00 €	21,00 €	+ 1% arrondi
<i>2 coulours piste Montbauron ; 1 piste Sans souci ; 1/2 piste Porchefontaine ; 1 piste Chantiers</i>				
Piste Mulch espace haut du Montbauron	heure	21,00 €	21,00 €	
Aire d'athlétisme	heure	21,00 €	21,00 €	
<i>Aires de lancer, aires de saut</i>				
Plateaux sportifs extérieurs, terrain de beach volley, basket 3x3	heure	21,00 €	21,00 €	
Terrain de pétanque	heure	5,50 €	6,00 €	
Autres équipements sportifs intérieurs				
Gymnase - Montbauron 1	heure	92,00 €	93,00 €	+ 1% arrondi
Gymnase - Montbauron 2 et Rémilly	heure	70,00 €	71,00 €	
Halle d'athlétisme du centre sportif de Porchefontaine	heure	62,00 €	63,00 €	
Salle de sport	heure	31,00 €	31,00 €	
<i>Gymnase et salle polyvalente Edmée Frémy, gymnases Sévigné, de Bange, Yves Le Coz, La Source, salle de judo et salle multi et d'escrime de Porchefontaine, salle de danse du gymnase des Pompiers, gymnase Henri Simon, gymnase Richard Mique, gymnase des pompiers</i>				
Mur d'escalade du gymnase Montbauron	heure	29,00 €	29,00 €	
Vestiaires				
Vestiaires (Porchefontaine, Montbauron, Jussieu)	heure		20,00 €	Création
<i>Les tarifs demi-journée s'appliquent également aux soirées.</i>				
<p><i>Des pénalités seront appliquées en cas d'annulation tardive ou non-présentation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles de réunion, ateliers et activités : tout créneau réservé est dû, sauf annulation plus de 48 heures avant l'évènement ; - Salles de réception et exposition : en cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant l'évènement, l'occupant devra s'acquitter de 50% du montant prévu. - Equipements sportifs : tout créneau réservé est dû. <p><i>Des pénalités seront également appliquées en cas de dépassement de l'heure convenue : majoration de 50% du tarif horaire de la salle.</i></p>				

Modulations des tarifs d'occupation de salles et équipements

Les présentes modulations sont exclusivement applicables aux tarifs d'occupations de salles et équipements.
En l'absence de dispositions prévoyant une modulation, le tarif plein est applicable.

Hors évènements liés à une grande cause nationale (exemple : Téléthon), la gratuité d'une mise à disposition ne peut être accordée que si l'évènement est gratuit. Dans le cas contraire, les modulations ci-dessous ne sont pas applicables. Un titre de recettes pourra être émis en régularisation dans l'hypothèse où la gratuité aurait été accordée à tort.

		Salles de réunion Hôtel de ville (sous-sol) - Maison des associations et de l'emploi	Salles polyvalentes et salles d'atelier en maisons de quartier	Espaces de réception Hôtel de ville - Espace Richaud - Biliothèque - Musée Lambinet	Espaces d'exposition Carré à la farine - Ancienne Poste - Galerie de l'Ecole des Beaux-Arts	Salles de cours et de conférence (dont auditoriums)	Equipements sportifs	Salles multi-activités des écoles	Studios musicaux	Réfectoires des écoles	
Associations	Associations sportives versaillaises à rayonnement local (applicables hors salles de la maison des associations et de l'emploi)...	... affiliées à des fédérations sportives nationales	Tarification identique à celles des associations non sportives		Tarification identique à celles des associations non sportives		Gratuité	Gratuité	Tarification identique à celles des associations non sportives		
		... non affiliées à des fédérations sportives nationales					-30%	Tarif plein			
		... liées à des établissements d'enseignement					En fonction des conditions applicables à l'établissement concerné				
	Associations reconnues d'utilité publique...	... pour un évènement ouvert au public	Tarif plein	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Plein tarif hors UOV UOV : remise 60%	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
	Comités d'entreprise		Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein	Tarif plein
	Syndicats professionnels...	... des agents de la ville, du CCAS et de la communauté d'agglomération en lien avec l'exercice de leurs mandats syndicaux	Gratuité Pas d'accueil à la maison des associations et de l'emploi.	Gratuité			Gratuité		Gratuité		
	Partis politiques		Pas d'accueil à la maison des associations et de l'emploi. Hôtel de ville : Gratuité* hors période couverte par les comptes de campagne. Tarif plein durant cette période.				Gratuité* hors période couverte par les comptes de campagne. Tarif plein durant cette période.				Uniquement en période couverte par les comptes de campagne au tarif plein
	Syndics		Tarif plein	Tarif plein			Tarif plein	Tarif plein			
	Caisse d'entraide du personnel, Versailles association des sportifs territoriaux, ou associations intervenant dans le cadre d'un évènement municipal		Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
	Associations versaillaises...	.. à rayonnement local - Occupation récurrente ¹	Tarif plein	Gratuité					Tarif plein		
... à rayonnement local - Occupation ponctuelle ² Pour un évènement ouvert au public		Tarif plein	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Gratuité hors UOV -60%	Gratuité		Gratuité		
... à rayonnement local - Occupation ponctuelle ² Pour un usage réservé aux membres		Tarif plein, hors une gratuité pour une assemblée générale	Gratuité	-50%	Exposition d'un jour : gratuité (hors Ancienne Poste) Toute autre durée : tarif plein	Tarif plein sauf UOV - 60%	-30%	Tarif plein	-50%		
... adhérentes à la maison des associations et de l'emploi		-75% sur les salles de cet équipement	Tarification identique à celles des associations à rayonnement local								
Etablissements d'enseignements et associations sportives des établissements	Etablissements d'enseignements primaires versaillais et leurs associations sportives publics					Gratuité	Gratuité			
		... privés sous contrat					Gratuité	Gratuité			
		... privés hors contrat					-80%	-80%			
	Etablissements d'enseignements secondaires versaillais et leurs associations sportives publics						Collège : gratuité Lycée : 8€/élève.			
		... privés sous contrat					-80%	-80%			
		... privés hors contrat					-80%	-80%			
	Autres établissements d'enseignements versaillais ...	Centre de formation des apprentis					-80%	-80%			
		Institut médico-éducatif					-80%	-80%			
		Enseignement supérieur					-20%	-20%			
	Etablissements d'enseignements non versaillais primaires ou secondaires publics					-15%	-15%			
		... privés sous contrat					-15%	-15%			
		... privés hors contrat					-15%	-15%			
Autres établissements d'enseignements non versaillais ...	Centre de formation des apprentis					-80%	-80%				
	Institut médico-éducatif					Tarif plein	Tarif plein				
	Enseignement supérieur					Tarif plein	Tarif plein				
Autres organismes publics	Conventions partenariales ou lien avec un évènement municipal	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Gratuité	Gratuité		Gratuité		
	... pour un usage réservé aux membres	-50%	-50%	-50%	Tarif plein	-50%	Tarif plein				
	... pour un évènement ouvert au public	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Tarif plein	Gratuité hors UOV UOV : remise 60%	Gratuité		Gratuité		
	... pour des permanences ouvertes au public (CAF, CD78, DGFIP)	Gratuité	Gratuité			Gratuité		Gratuité			

¹ Occupation récurrente : exemple : tous les mardis de 15h à 16h

² Occupation ponctuelle : exemple : le lundi 10 juin de 9h à 10h

* Les frais de régie technique et de gardiennage restent dus à tarif plein, car ils correspondent à des charges supplémentaires pour la collectivité.

Espaces d'exposition et de réception (Hors Ancienne Poste)

Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus
Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés (hors Carré à la farine), ainsi que pour toute location à partir de 18h (19h pour le Carré à la farine).
Coefficients de variation pour occupation prolongée : en deçà de 4h : 0% ; entre 4 et 8h : -5% ; au-delà de 8h : -10%.

Ancienne Poste

Les coûts de gardiennage et les coûts d'exploitation en cas de stands de vente ne sont pas inclus
Les coûts de mise à disposition seront majorés de 30% le week-end et les jours fériés.

Coefficients de variation pour occupation prolongée : en deçà de 2 jours : 0% ; 2 jours : -5% ; 3 jours : -10% ; au-delà de 4 jours : -15%.

Stationnement

STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
Stationnement - tarifs TTC au taux de TVA en vigueur			
PARKING DE L'AVENUE DE L'EUROPE : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement	0,60 €	0,60 €	
Ticket perdu / jour de présence du véhicule	27,00 €	27,00 €	Inchangés
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Pas d'abonnement possible			
PARKING DE L'AVENUE DE SCEAUX : 8h00 - 19h00 - tous les jours de la semaine			
Quart d'heure de stationnement (pour la première heure)	Gratuit	Gratuit	
Quart d'heure de stationnement (pour les heures suivantes)	0,60 €	0,60 €	
Ticket perdu (par jour de présence du véhicule)	27,00 €	27,00 €	Inchangés
Badge perdu	30,00 €	30,00 €	
Mêmes abonnements que sur voirie			
* en raison de la décision de l'Etat d'assujettir les parcs en enclos à la TVA			
Stationnement - tarifs non assujettis à la TVA			
STATIONNEMENT SUR VOIRIE - 9h - 12h30 et 14h - 19h			
Zone VERTE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,60 €	2,60 €	
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	2,80 €	2,80 €	
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	3,00 €	3,00 €	Inchangés
Heure de stationnement (pour la 5 ^{ème} heure)	3,20 €	3,20 €	
Heure de stationnement (pour la 6 ^{ème} heure)	3,40 €	3,40 €	
Forfait du début de la 7 ^{ème} à la 8 ^{ème} heure et quart	28,00 €	28,00 €	
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	40,00 €	40,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 40 €, minoré à 28 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ORANGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	2,60 €	2,60 €	Inchangés
Forfait pour 4 heures de stationnement	8,00 €	8,00 €	
Forfait pour 8 heures et quart de stationnement	14,00 €	14,00 €	
Forfait pour 8 heures et demie de stationnement	40,00 €	40,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 40 €, minoré à 28 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Zone ROUGE - Redevance horaire de stationnement (fractionnable par tranche de 0,10 € sauf forfait)			
Minimum de perception pour un quart d'heure	0,60 €	0,60 €	
Heure de stationnement (pour la première heure)	2,20 €	2,20 €	
Heure de stationnement (pour la 2 ^{ème} heure)	3,10 €	3,10 €	
Heure de stationnement (pour la 3 ^{ème} heure)	4,30 €	4,30 €	Inchangés
Heure de stationnement (pour la 4 ^{ème} heure)	6,20 €	6,20 €	
Forfait pour 4 heures et quart de stationnement	40,00 €	40,00 €	
Le forfait post-stationnement sera de 40 €, minoré à 28 € en cas de paiement dans les 5 jours calendaires			
Abonnements dans les zones le permettant			
Abonnement mensuel - résidents	34,20 €	34,50 €	
Abonnement annuel - résidents (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 24,50 €)	291,00 €	294,00 €	
Abonnement mensuel - professionnels	75,70 €	76,50 €	
Abonnement annuel - professionnels (possibilité de paiement par prélèvement mensuel de 49 €)	582,00 €	588,00 €	+ 1% arrondi
Abonnement annuel sur voirie - week-end – résidents	83,70 €	84,50 €	
Abonnement annuel loueur, avec limite de 5 abonnements pour les véhicules utilitaires	1 247,00 €	1 259,00 €	
Abonnement annuel – professions médicales désignées dans le règlement pour un véhicule immatriculé au nom du professionnel de santé (ou de la structure employeuse)	Gratuité	Gratuité	
RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES			
STATIONNEMENT SUR VOIRIE PAYANTE OU PARKING EN ENCLOS			
Consommation électrique sur voirie payante ou parc en enclos (par kW)	0,30 €	0,30 €	Inchangé
STATIONNEMENT SUR VOIRIE GRATUITE			
Utilisation de l'équipement dédié (par minute)	0,03 €	0,03 €	
Consommation électrique (par kW)	0,30 €	0,30 €	Inchangés
DROITS DE STATIONNEMENT DES TAXIS			
Tarif semestriel	327,20 €	330,50 €	+ 1% arrondi

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
TERRASSES			
TERRASSES OUVERTES			
Par m ² et par année - Ce tarif peut être payé en une fois ou en sept prélèvements automatiques mensuels entre les mois de juin et décembre. Il sera appliqué au pro rata temporis pour un commerçant installé en cours d'année.			
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	68,20 €	68,90 €	+ 1% arrondi
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	59,10 €	59,70 €	
c) zone 3 : autres rues	49,00 €	49,50 €	
TERRASSES FERMEES			
Par m ² et par année - Ce tarif peut être payé en une fois ou en sept prélèvements automatiques mensuels entre les mois de juin et décembre. Il sera appliqué au pro rata temporis pour un commerçant installé en cours d'année.			
a) zone 1 : rues touristiques piétonnes ou proches des gares- voir liste dans règlement	336,30 €	339,70 €	+ 1% arrondi
b) zone 2 : rues commerçantes - pôle majeur- voir liste dans règlement	279,10 €	281,90 €	
c) zone 3 : autres rues	231,80 €	234,10 €	
TERRASSES SAISONNIERES			
par m ² et par saison (période définie annuellement par voie d'arrêté, comprise entre avril et octobre)			
Extension des terrasses : tarif au m ² par saison, applicable lors de la mise en place d'une voie piétonne pour l'installation de la terrasse, pour les extensions du soir et de fin de semaine	115,90 €	117,10 €	+ 1% arrondi
Extension de terrasses : tarif au m ² par saison, applicable pour les extensions du soir et de fin de semaine	77,90 €	78,70 €	
ETALAGES ET CHEVALETS en saillie suspendus ou placés sur le sol - par m² et par an			
a) zone 1 : rues commerçantes (pôle majeur) - voir liste dans règlement	129,40 €	130,70 €	+ 1% arrondi
b) zone 2 : pôle de proximité - voir liste dans règlement	107,60 €	108,70 €	
c) zone 3 : autres rues	80,50 €	81,30 €	
COMMERCANTS PERMANENTS			
Manège d'enfants (par mois)	616,10 €	622,30 €	+ 1% arrondi
Marchands ambulants : frites, crêpes, glaces, confiserie ... (par m ² et par mois)	120,30 €	121,50 €	
COMMERCANTS TEMPORAIRES ou INSTALLATIONS TEMPORAIRES			
COMMERCANTS ou DEMONSTRATEURS			
Par jour, par m ² : animations commerciales effectuées au profit d'un commerçant	50,20 €	50,70 €	+ 1% arrondi
Par jour, par m ² : toutes occupations à titre précaire	19,10 €	19,30 €	
Par jour, par m ² : implantation de tentes sur le domaine public	5,50 €	5,60 €	
STAND DE VENTES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE TENTES SUR LE DOMAINE PUBLIC			
1) Redevance fixe d'exploitation (par m ² et par jour)	5,50 €	5,60 €	+ 1% arrondi
2) Redevance variable d'exploitation	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	1,5% du chiffre d'affaires réalisé	Inchangé
FETE FORAINE (pour l'ensemble des manèges)			
Occupation de l'espace public (par jour)	1 317,00 €	905,00 €	Nouvelle base tarifaire
ANIMATIONS DE GUIGNOL			
Forfait par jour	170,00 €	172,00 €	+ 1% arrondi
PISTES D'ACCES AUX STATIONS SERVICES - par m² et par an			
Tarif unique	61,80 €	62,40 €	+ 1% arrondi
RETARD DE PAIEMENT pour toute occupation du domaine public pour des activités commerciales			
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)	10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €		Inchangé
ABATTEMENT DE DROITS pour toute occupation du domaine public pour des activités commerciales			
En cas de perte de jouissance, supérieure à un mois, des droits d'occupation en raison de travaux d'ampleur réalisés par la Ville ou ses concessionnaires (impliquant un changement dans la répartition des flux entre chaussées et trottoirs ou d'un trottoir à l'autre). Abattement mensuel arrondi à l'unité temporelle inférieure (ex: 1 mois pour 6 semaines de perte de jouissance)	exonération de la redevance correspondant à la durée des travaux		Inchangé

Occupations du domaine public pour des activités commerciales

DROITS DE PLACE - MARCHES

Détail des tarifs		Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
COMMERÇANTS ABONNES				
1 - MARCHES ALIMENTAIRES				
Marché alimentaire Notre Dame				
- abonnés sous les pavillons - consommation sur place	par mois par m ²	45,10 €	45,60 €	+ 1% arrondi
- abonnés sous les pavillons - vente d'approvisionnement - RDC	par mois par m ²	24,80 €	25,00 €	
- abonnés sous les pavillons - vente d'approvisionnement - Mezzanine	par mois par m ²	12,00 €	12,10 €	
- abonnés sous les pavillons - facturation des charges récupérables		Refacturation des charges aux commerçants		
- abonnés sur les carrés - 3 jours par semaine dts de place	par mois par m ²	9,60 €	9,70 €	
- barnums	par mois par m ²	13,20 €	13,30 €	
- barnum carré à la marée	par mois par m ²	15,30 €	15,50 €	
- complément au droit de place pour animations	Par an, par emplacement < à 20 m ²	56,20 €	56,80 €	
	Par an, par emplacement > à 20 m ²	112,60 €	113,70 €	
	Par an, par emplacement dans les pavillons	168,80 €	170,50 €	
Marchés alimentaires de quartier				
- marchés Saint Louis et Debussy - 1 jour par semaine	par mois par m ²	3,30 €	3,30 €	+ 1% arrondi
- marchés Saint Louis - 2 jours par semaine	par mois par m ²	5,80 €	5,90 €	
- marché de Porchefontaine - 2 jours par semaine	par mois par m ²	6,40 €	6,50 €	
2 - MARCHÉ NON ALIMENTAIRE NOTRE DAME (3 marchés par semaine)				
pour une durée inférieure à la journée	par mois par m ²	12,10 €	12,20 €	+ 1% arrondi
pour une journée	par mois par m ²	12,30 €	12,40 €	
3 - MARCHÉ AUX FLEURS (4 marchés par semaine)				
droits de place	par mois par m ²	10,80 €	10,90 €	+ 1% arrondi
jour supplémentaire - par m ² et par marché	par m ² par marché	1,50 €	1,50 €	
COMMERÇANTS VOLANTS				
Marchés en semaine	par m ² par séance	5,90 €	6,00 €	+ 1% arrondi
Marchés samedis et dimanches	par m ² par séance	7,10 €	7,20 €	
Artisans et prestataires de service	par m ² par séance	2,50 €	2,50 €	
MAJORATIONS				
Retard de paiement (par règlement en retard et par mois de retard)		10 % du montant impayé avec un seuil minimal forfaitaire de 20 €		Inchangé
DEBORDEMENTS				
Marchés en semaine	par m ² et par séance lors de laquelle l'infraction est constatée	6,00 €	6,10 €	+ 1% arrondi
Marchés samedis et dimanches		7,20 €	7,30 €	
Retard non avisé, stationnement en dehors des plages horaires autorisées, absences non justifiées répétitives, dépôt sauvage de déchets	forfait par séance lors de laquelle l'infraction est constatée	22,50 €	22,70 €	

A ces tarifs, s'ajoute, par mois et par m², la redevance déchets due par les commerçants alimentaires, votée par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU

Autres occupations du domaine public et reproduction du PLU	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE TRAVAUX				
Ces droits sont valables pour 15 jours renouvelables (sauf 2a et 2b), la première quinzaine étant comptée du 1er au 16 inclus. Chaque quinzaine commencée est due en intégralité.				
1-Echafaudage suspendu (par mètre linéaire)	Gracieux	Gracieux	Inchangé	
2- Occupation du sol par des baraques de chantier, bennes, bétonnières, nacelles et tous engins analogues			+ 1% arrondi	
b) forfait 48 heures ou le WE (par m ²) - au-delà de 48h, forfait semaine	30,10 €	30,40 €		
a) forfait semaine (par m ²), au-delà de la semaine, forfait quinzaine	14,25 €	14,40 €		
c) forfait 1 ^{ère} quinzaine d'occupation (par m ²)	22,30 €	22,50 €		
d) forfait quinzaine supplémentaire (par m ²)	44,45 €	44,90 €		
3- Occupation du sol par l'emprise d'une palissade, échafaudage de pied, faux trottoir, tous matériaux ou matériels autres que ceux du 2° (par m ²)	10,05 €	10,20 €		
4- Occupation sur chaussée d'une palissade (surface développée de la palissade : Longueur x Hauteur) en supplément du tarif n°3 (par m ²)	4,95 €	5,00 €		
5- Poulie de chantier, manches de gravats	Gracieux	Gracieux		
En application de la délibération du Conseil Municipal du 24 juillet 1998, les pétitionnaires d'autorisation de voirie pour les travaux de ravalement, exclusivement, sont exonérés des droits d'occupation pendant une période de 2 mois à compter du premier jour de ladite occupation du domaine public à l'exception des emplacements de stationnement de surface gérés par les sociétés concessionnaires des parcs publics de stationnement.				
OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC AU SOL OU EN SOUS-SOL				
pour les exploitants de réseaux de communication électroniques (tarif national réglementé par décret 2005-1676 du 27 décembre 2005)				
sur le domaine public routier				
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et par artère	48,65 €		A actualiser en janvier 2026 en fonction des valeurs de l'indice INSEE TP01 des mois de décembre 2024, mars 2025, juin 2025 et septembre 2025	
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	64,87 €			
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	32,44 €			
sur le domaine public non routier				
- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous sol, par kilomètre et par artère	1 621,82 €			
- dans les autres cas, par kilomètre et par artère	1 621,82 €			
- pour les installations autres que les stations radioélectroniques (par m ² au sol, que le m ² soit occupé intégralement ou partiellement)	1 054,18 €			
pour toute occupation privative permanente de la voirie publique, verticale ou horizontale de son sol, de son sous-sol (coffres relais, objets non lumineux, autres dispositifs... hors canalisations)				
1°) Redevance de 1 ^{er} établissement (par m ²)	76,90 €	77,70 €	+ 1% arrondi	
2°) Redevance annuelle (par m ²)	20,30 €	20,50 €		
Remisage de deux roues ou tricycles utilisés dans le cadre d'activités commerciales				
Par m ² et par semestre, d'avril à septembre (inclus)	118,80 €	120,00 €		
par m ² et par semestre, d'octobre à mars (inclus)	59,45 €	60,00 €		
Stationnement de groupes de deux roues ou tricycles dans le cadre de visites touristiques				
Par vélo et par mois, de mars à novembre (inclus)	27,30 €	27,60 €		
Pénalité pour débordement d'emprise autorisée (par infraction)	5,45 €	5,50 €		
DEMENAGEMENTS				
par jour, du lundi au samedi	182,50 €	184,30 €	+ 1% arrondi	
par jour, dimanche et jour férié	246,85 €	249,30 €		
OCCUPATIONS DIVERSES DE VOIRIE				
Occupation privative partie haute ou basse du parking de l'avenue de Sceaux - forfait par jour	961,20 €	970,80 €	+ 1% arrondi	
Occupation privative d'un carré place du marché Notre-Dame (animation) - forfait par jour	1 007,85 €	1 017,90 €		
Occupation privative d'un carré place du marché Notre-Dame pour exposition de produits sans vente directe - forfait par jour pour 25 m ²	74,25 €	75,00 €		
Occupation privative de la chaussée de l'avenue de Paris entre les avenues Rockefeller et Europe - forfait par jour	3 236,85 €	3 269,20 €		
Occupation privative d'un terre plein de l'avenue de Paris - forfait par jour	757,45 €	765,00 €		
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait par jour	1 849,15 €	1 867,60 €		
Occupation privative de la Place Saint Louis et de la rue de la Cathédrale - forfait pour 3 occupations dans un trimestre	4 962,90 €	5 012,50 €		
DROITS DE REPRODUCTION DU PLU				
Contre tirage et tirage de plan (le m ²)	6,60 €	6,70 €	+ 1% arrondi	
Vente d'une copie papier du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	Paiement direct à l'entreprise habilitée			

Concessions funéraires

CONCESSIONS CIMETIERES ET TAXES FUNERAIRES

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
Concessions de terrain dans les cimetières			
Concessions quinquennales - 1 m ²	385,00 €	385,00 €	Inchangés
Concessions quinquennales - 2 m ²	770,00 €	770,00 €	
Concessions trentennales - 1 m ²	806,00 €	806,00 €	
Concessions trentennales - 2 m ²	1 609,00 €	1 609,00 €	
Concessions cinquennales - 1 m ²	2 313,00 €	2 313,00 €	
Concessions cinquennales - 2 m ²	4 623,00 €	4 623,00 €	
Columbariums			
Columbarium - concession quinquennale	406,00 €	406,00 €	Inchangés
Columbarium - concession trentennale	849,00 €	849,00 €	
Plaque de columbarium (pour les cimetières de Montreuil et Saint-Louis)	232,00 €	232,00 €	
Dépôt et droit d'occupation des caveaux provisoires municipaux			
Dépôt en caveau provisoire (entrée et sortie)	250,00 €	250,00 €	Inchangés
Droit d'occupation par corps et par mois - 1 ^{er} mois	58,00 €	58,00 €	
Droit d'occupation par corps et par mois - 2 ^{ème} mois	161,00 €	161,00 €	
Droit d'occupation par corps et par mois - 3 ^{ème} mois	400,00 €	400,00 €	
Base servant au calcul de la part revenant à la ville pour les concessions à perpétuité du cimetière Pershing			
1 m ²	18 609,00 €	18 609,00 €	Inchangés
2 m ²	37 224,00 €	37 224,00 €	
4 m ²	116 225,00 €	116 225,00 €	
Cavurne du cimetière des Gonards			
Cavurne - concession quinquennale	819,00 €	819,00 €	Inchangés
Cavurne - concession trentennale	1 637,00 €	1 637,00 €	
Caveaux d'occasion			
en fonction du nombre de cases dont ils disposent :			
- caveau à une case	832,00 €	832,00 €	Inchangés
- puis par case supplémentaire	166,00 €	166,00 €	

Location de matériel, salubrité et nettoyage

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
LOCATION DE MATERIEL (sans transport ni montage) - Par jour			
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur			
Plot béton 1,2 T anti intrusion (Unité)	11,30 €	9,50 €	+ 1% arrondi et Intégration de la TVA
Chaise (par 4)	11,00 €	9,30 €	
Table pliante 120 x 60 (l'unité)	11,00 €	9,30 €	
Lot de 3 barrières métalliques de protection (L 2,30 m)	11,00 €	9,30 €	
Lot de 3 panneaux de stationnement interdit avec socles	14,50 €	12,20 €	
Podium hauteur réglable avec garde-corps (le m ²)	31,90 €	26,80 €	
Tente de réception 4 x 3	165,50 €	139,30 €	
Grille d'exposition type Caddie 200x120 (l'unité)	11,00 €	9,30 €	
Panneau d'élection galvanisé (l'unité)	11,00 €	9,30 €	
Vitrine d'exposition (l'unité)	49,50 €	41,70 €	
Toilettes chimiques (l'unité)	103,00 €	86,70 €	
Sonorisation + micro	100,00 €	84,20 €	
Mise à disposition d'un piano (uniquement dans les salons de l'Hôtel de ville)		166,67 €	Création
LOCATION DE MATERIEL - Ancienne Poste - Par jour			
Tarifs HT - Assujettissement à la TVA selon les règles en vigueur			
Canapé (l'unité)	500,00 €	420,00 €	Intégration de la TVA et arrondi
Table basse (l'unité)	30,00 €	25,00 €	
Tabouret haut (l'unité)	30,00 €	25,00 €	
Pouf galet petite et moyenne taille (l'unité)	25,00 €	20,00 €	
Pouf galet grande taille (l'unité)	50,00 €	45,00 €	
Fauteuil (l'unité)	22,00 €	20,00 €	
Chaise pliante (l'unité)	5,00 €	5,00 €	
Cube bois (l'unité)	15,00 €	13,00 €	
Ecran mural ou mobile (l'unité)	350,00 €	300,00 €	
Portant (l'unité)	10,00 €	10,00 €	
Potelet (la paire)	8,00 €	8,00 €	
Pupite (l'unité)	40,00 €	35,00 €	
Podium (le m ²)	31,90 €	27,00 €	
Sonorisation + micro	300,00 €	250,00 €	
Kakémono façade : graphisme, pose (l'unité)	950,00 €	800,00 €	
Table ronde 183cm - 10-12 personnes		20,00 €	Création
Grande table 165*60		25,00 €	
Petite table 115*60		20,00 €	
Tables basses bois		20,00 €	
Chaise en bois (par 4)		15,00 €	
VACATION POUR UN SEUL EMPLACEMENT			
Mâts	132,50 €	133,80 €	+ 1% arrondi
<i>Tous les prix s'entendent départ du dépôt de la Ville, sans livraison ni mise en place (excepté les podiums et les tentes, qui pour des raisons de sécurité sont obligatoirement transportés et installés par les services de la ville)</i>			
<i>Ces prix sont fixés pour une location minimale de 8 jours ; ils seront réduits de 25 % pour toute nouvelle période de</i>			
DESINFECTION			
Le m ³	6,10 €	6,20 €	+ 1% arrondi
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur immeubles visibles et accessibles de la voie publique			
Frais de déplacement (forfait)			Inchangé
Le m ² de graffiti	Prise en charge par la collectivité		
Le m ² d'affiches			
ENLEVEMENT DE GRAFFITIS - sur autres immeubles ou suite à plainte pour incivilité			
Tarif journée	505,00 €	510,00 €	+ 1% arrondi
Tarif demi-journée	252,00 €	255,00 €	
FRAIS D'INTERVENTION POUR NON-CONFORMITE			
Non-respect des horaires de présentation et flux de déchets, présence de contenants sur la voie publique en dehors des horaires...	104,00 €	105,00 €	+ 1% arrondi
Abandon de déchets sur la voie publique	Coût réel	Coût réel	
<i>Le coût réel sera fixé en fonction des moyens humains et matériels mobilisés.</i>			

Interventions du personnel municipal

Détail des tarifs	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2026	Evolution en %
REGIE TECHNIQUE et MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AUDIOVISUEL dans les salles municipales			
Utilisation des appareils audiovisuels (par séance d'une durée maximale de 4h)	120,50 €	121,70 €	+ 1% arrondi
Vacation de l'opérateur (heure)	62,60 €	63,20 €	
Vacation de l'opérateur le dimanche (heure)	103,60 €	104,60 €	
Utilisation micro HF main/unité	51,50 €	52,00 €	
Enregistrement /CD fourni par l'utilisateur	64,40 €	65,00 €	
GARDIENNAGE DE LOCAUX dans le cadre de mise à disposition de salles municipales			
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien) - Semaine	39,80 €	40,20 €	+ 1% arrondi
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien) - Week-end	56,20 €	56,80 €	
Remboursement de frais de gardiennage hors horaires normaux d'ouverture (par heure et par gardien) - Nuit	79,60 €	80,40 €	
CLE MISE A DISPOSITION			
Remplacement d'une clé non-électronique	55,20 €	55,80 €	+ 1% arrondi
Remplacement d'une clé électronique	70,70 €	71,40 €	
Remplacement d'un pass partiel ou d'un pass général	114,70 €	115,80 €	
Remplacement d'une clé supplémentaire non-électronique sur un trousseau faisant déjà l'objet simultanément d'un remplacement de clé	36,40 €	36,80 €	
ENSEIGNANT EN ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE (APA)			
Heure d'intervention d'un enseignant en Activité Physique Adaptée (APA)		50,00 €	Création
SECURISATION DE MANIFESTATIONS			
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique - semaine	35,40 €	35,80 €	+ 1% arrondi
Heure d'intervention d'agents de surveillance de la voie publique - WE	50,70 €	51,20 €	
Heure d'intervention de policier municipal - semaine	49,00 €	49,50 €	
Heure d'intervention de policier municipal - WE	69,20 €	69,90 €	
INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES			
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance...) - semaine	39,00 €	39,40 €	+ 1% arrondi
Heure d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance ...) - WE	56,00 €	56,60 €	
Heures d'interventions d'agents techniques (nettoyage de voirie, manutention, mise en sécurité, réparations, intendance...) - nuit	78,00 €	78,80 €	
Jour de mobilisation d'un engin lourd ou spécifique (véhicule d'assainissement, poids-lourd avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	115,00 €	116,20 €	
Jour de mobilisation d'un engin léger (véhicule avec nacelle, avec grue, utilitaire avec benne...) - Forfait de 1 à 7 heures	63,00 €	63,60 €	

Détail des subventions aux associations - budget 2026

Actions de protection civile	2025	2026
Ordre de Malte	1 000 €	1 000 €
Prévention routière	-	150 €

Actions européennes et internationales	2025	2026
Association de jumelage Versailles-Potsdam	1 500 €	1 500 €

Anciens combattants	2025	2026
Comité d'entente des associations patriotiques et mémorielles de Versailles	4 500 €	4 000 €

Culture	2025	2026
Académie Équestre de Versailles	22 500 €	22 500 €
Académie des sciences morales des lettres et des arts	1 800 €	1 800 €
Amicale philatélique et cartophile versaillaise	200 €	200 €
Amis de la Bibliothèque de Versailles	1 235 €	1 235 €
Amis de l'orgue de Versailles et de sa région	950 €	950 €
Amis du Musée Lambinet	1 425 €	1 425 €
Association Jazz à Versailles	-	200 €
Centre de musique baroque de Versailles	90 000 €	90 000 €
Cercle généalogique de Versailles Yvelines	850 €	850 €
Chant libre	400 €	400 €
Chœur de chambre de Versailles	400 €	400 €
Chorale de Porchefontaine	240 €	240 €
Compagnie des Lucioles	200 €	200 €
Culture et bibliothèque pour tous	8 000 €	8 000 €
Culture et Cinéma	2 500 €	2 500 €
Doux Octobre - Chœur Montansier	200 €	200 €
Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles	950 €	950 €
Ensemble Jubilate de Versailles	200 €	200 €
Ensemble polyphonique de Versailles	800 €	800 €
Ensemble vocal Mélisande	200 €	200 €
La Lyriade Chœur de Versailles	700 €	700 €
Les ateliers d'artistes versaillais	1 150 €	1 150 €
Les chemins de musique	1 000 €	1 000 €
Les Harmoniques (Ensemble Vocal de Versailles)	800 €	800 €
Les plaisirs de Versailles	-	200 €
Musique et handicap 78	1 900 €	1 900 €
Musiques à Versailles	1 500 €	1 500 €
Petits chanteurs de Saint-Charles	500 €	500 €
Petits chanteurs de Saint-François de Versailles	700 €	700 €
Petits chanteurs de Versailles	2 100 €	2 100 €
Plastique Danse Flore	200 €	200 €
Résonnances lyriques	200 €	200 €
Rêves d'orchestre	-	200 €
Société de l'orchestre de l'Académie de Versailles	200 €	200 €
Société d'horticulture des Yvelines	200 €	200 €
Théâtre des deux rives	500 €	500 €
The light singers	200 €	200 €
Versailles Images	400 €	400 €
Versailles jazz festival	-	1 500 €

Emploi	2025	2026
Primes de retour à l'emploi	5 000 €	5 000 €

Enseignement	2025	2026
Amicale Ader Alizés	250 €	250 €
Amicale des écoles publiques du quartier de Montreuil	1 000 €	1 000 €
Amicale groupe scolaire Richard Mique	5 000 €	5 000 €
Association Autonome des parents d'élèves et d'étudiants de Versailles et environs	1 000 €	1 000 €
FCPE - Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques des Yvelines	-	1 000 €
PEEP - Parents d'Elèves de l'Enseignement Public	1 500 €	1 500 €
Votre école chez vous	750 €	1 500 €

Famille	2025	2026
ADFI 78	400 €	400 €
AFC 78 - Association Familiale Catholique	1 500 €	1 500 €
APME Médiation	-	2 000 €
Cap Mariage Yvelines	500 €	500 €
Centre Yvelines Médiation	200 €	500 €
Couples et Familles des Yvelines	1 000 €	2 000 €
Horizon 78	500 €	500 €
Pour l'Aide à la Parentalité - Réseau des Parents	-	1 500 €
SOS Urgences garde d'enfants	300 €	300 €

Jeunesse	2025	2026
ARPEJ - Accompagner vers la réussite les parents et les jeunes	2 400 €	2 400 €
Guides et Scouts d'Europe	8 000 €	8 230 €
Parlement des étudiants	-	300 €
Scouts et Guides de France	2 700 €	2 840 €
Scouts unitaires des Yvelines	7 600 €	7 730 €

Personnes âgées	2025	2026
Culture et bibliothèque pour tous	400 €	400 €
France Alzheimer Yvelines	2 000 €	2 000 €
Les Petits frères des pauvres	1 600 €	1 600 €

Personnes en difficulté	2025	2026
Association nationale des visiteurs des personnes sous main de justice	500 €	500 €
ATD quart monde	1 200 €	1 200 €
Croix-Rouge Française	3 000 €	3 000 €
France Victimes 78 - SOS Victimes 78	1 500 €	1 500 €
Halte Saint-Vincent Equipe Saint-Vincent	500 €	500 €
La Cimade	1 000 €	1 000 €
Ordre de Malte	1 500 €	1 500 €
RIVE	1 300 €	1 300 €
Secours Catholique	5 000 €	5 000 €
Secours Populaire Français - Fédération des Yvelines	4 000 €	4 000 €
SOS Accueil	2 700 €	2 700 €

Personnes handicapées	2025	2026
APEI de Versailles	500 €	500 €
Ecole de chiens guides pour aveugles et malvoyants	300 €	300 €
Fraties	-	500 €
GEM Créations Versailles / Fondation Falret	-	500 €
GEM Versailles Yvelines	500 €	500 €
Joker	1 000 €	750 €
La Nuit du Handicap	500 €	500 €
Les Auxiliaires des aveugles	200 €	200 €
Les donateurs de voix	1 000 €	1 000 €
Relais Etoiles de vie	1 000 €	1 000 €
UNAFAM	1 000 €	1 000 €
Valentin Haüy	950 €	950 €

Préservation du milieu naturel	2025	2026
Amis des forêts de Versailles et Fausses Reposes	200 €	200 €
Association des naturalistes des Yvelines	450 €	450 €

Santé publique et soins	2025	2026
ARTZ	800 €	800 €
ASP Yvelines	1 500 €	1 500 €
La Croix bleue	400 €	400 €
Les Blouses roses	800 €	800 €
Médecins de rue	3 000 €	3 000 €
Rivage	1 500 €	1 500 €
Visitatio - Voisins et soins	1 500 €	1 500 €
VMEH	300 €	300 €

Secteur locatif	2025	2026
Habitat et Humanisme Île-de-France	4 000 €	4 000 €
Solidarités nouvelles pour le logement Yvelines	4 000 €	4 000 €

Sport	2025	2026
Association sportive Versailles Jussieu	9 000 €	9 000 €
Cercle d'escrime versaillais	6 000 €	6 000 €
Cercle nautique de Versailles	30 000 €	30 000 €
Club hippique de Versailles	10 800 €	10 800 €
Cyclotouriste Versailles Porchefontaine	800 €	1 000 €
Entente Le Chesnay Versailles 78 Basket	72 000 €	72 000 €
Entente sportive versaillaise	34 200 €	34 200 €
Escalade Club de Versailles	2 100 €	2 100 €
Football Club de Versailles	121 000 €	121 000 €
Judo Karaté Club de Versailles	2 500 €	2 500 €
Racing Club de France Hockey sur gazon	2 100 €	2 100 €
Rugby Club de Versailles	70 000 €	70 000 €
Société de natation de Versailles	45 000 €	45 000 €
Sporting Club Versailles Tennis de table	11 200 €	11 200 €
Tennis Club Grand-Versailles	9 800 €	9 800 €
Union athlétique de Versailles	50 000 €	50 000 €
Versailles Handball Club	30 000 €	30 000 €
Versailles Triathlon	10 000 €	10 000 €
Versailles volley-ball	7 500 €	7 500 €

Vie locale et citoyenne	2025	2026
ACEL Chantiers de Sainte-Elisabeth	3 000 €	3 000 €
ACEL Sainte-Bernadette	2 000 €	2 000 €
Amis de la cathédrale Saint-Louis	500 €	500 €
Amis de la maison Richaud	-	500 €
Amis de l'écho du quartier	1 000 €	1 000 €
ASFIR	1 500 €	1 500 €
Association Culture et Loisirs Versailles Montreuil	700 €	700 €
Association sportive Versailles Jussieu	4 500 €	4 500 €
AVF Versailles Accueil	1 000 €	1 000 €
Bal en Soir	1 500 €	1 500 €
Centre Huit	2 000 €	2 000 €
Ce Qui Compte Vraiment	-	1 000 €
Cercle d'échecs le Roi Soleil	1 500 €	1 500 €
Entraide Scolaire Amicale	300 €	300 €
France Bénévolat 78	500 €	500 €
Ludothèque de Versailles	15 000 €	15 000 €
Pachamama	-	200 €
Réseau d'échanges de savoirs de Porchefontaine	400 €	400 €
SIPAR	500 €	500 €
UFC Que Choisir	600 €	600 €
Versailles Afrique	500 €	500 €
Voisins solidaires de Versailles	1 000 €	1 000 €
Zoom Versailles	-	500 €